
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 septembre 2024
13 h**

**Séance tenue le lundi 16 septembre 2024 – 13 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauté, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Josefina Blanco et M. Doug Hurley

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Laura Palestini et M. Craig Sauv 

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur g n ral
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion
M. Simon B langer-Gagnon, Analyste-r dacteur

En ouverture, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue   toutes et   tous et fait la d claration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone mill naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait  de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalit  en territoire non c d  ».

Par la suite, la pr sidente du conseil souhaite d dier une minute de silence   la m moire de l'ancien homme politique et figure  minente de l'arrondissement de Montr al-Nord, M. Marcel Parent. Mme Musau Muele poursuit en soulignant quelques moments marquants de la carri re de M. Parent notamment son r le de pr sident du conseil municipal de Montr al de 2001   2009 et son  lection comme premier maire de l'arrondissement de Montr al-Nord, en 2005.

La présidente du conseil mentionne également que plusieurs projets de revitalisation de l'arrondissement virent le jour sous le mandat de Marcel Parent, parmi lesquels figurent la construction de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, l'aménagement d'une patinoire réfrigérée au parc Le Carignan et la création d'un centre local de développement.

Au nom du conseil, la présidente offre ses condoléances à la famille et aux proches de M. Marcel Parent.

Mme Musau Muele poursuit avec les célébrations internationales des mois de juin et juillet, dont :

- 10 septembre : Journée mondiale de la prévention du suicide
- 15 septembre : Journée internationale de la démocratie
- 21 septembre : Journée internationale de la paix
- 23 septembre : Journée de la bisexualité
- 23 septembre : Journée internationale des langues des signes
- 30 septembre : Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de juin et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

Mme Christine Black, M. Alain Vaillancourt, M. Dominic Perri, M. Sylvain Ouellet, Mme Alba Zuniga Ramos, Mme Caroline Bourgeois, M. Alex Norris, M. Luc Rabouin, M. Benoit Langevin et Mme Julie Roy.

En terminant, Mme Musau Muele invite l'ensemble du personnel de la Ville de Montréal à participer en grand nombre à la campagne de Centraide et de la Croix-Rouge qui débutera officiellement le 24 septembre puis, elle demande d'observer un moment de recueillement.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention et déclare la séance ouverte.

À 13 h 08, la présidente du conseil dépose le nouveau plan de banquette.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 08, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de :

M. Aref Salem

Quelle est l'orientation de l'Administration à l'égard des postes de quartier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la sécurisation des rues? / Commentaires

Réponse de :

Mme Valérie Plante

Question de :

Mme Chantal Rossi

Questionne les avis aux commerçants durant le festival de la fierté qui concernaient la hauteur des plantes dans les bacs à fleurs sur les terrasses du « Village » dans l'arrondissement de Ville-Marie / Soulève les enjeux de sécurité de ce secteur et souhaite que des moyens soient mis de l'avant à cet effet

Réponse de :

Mme Alia Hassan-Cournol et
M. Robert Beaudry

Question de :

Mme Nancy Blanchet

En lien avec la diffusion d'un document interne de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) – Comment l'Administration va-t-elle agir concernant une coupe potentielle du transport collectif, notamment la ligne de train Candiac?

Réponse de :

Mme Valérie Plante

Question de :

M. Abdelhaq Sari

Est-ce que l'Administration va améliorer les conditions de travail des brigadiers-ères de Montréal? / Commentaires et reformule sa question

Réponse de :

Mme Valérie Plante
(M. Alain Vaillancourt et
Mme Gracia Kasoki Katahwa)

Question de :
M. Richard Deschamps

Quel est le niveau d'atteinte des objectifs fixés par l'Administration en matière d'augmentation des effectifs au SPVM? / En date du 1^{er} janvier 2024, combien étaient-ils et combien sont partis depuis cette date?

Réponse de :
Mme Valérie Plante
(M. Alain Vaillancourt)

Question de :
M. Alan DeSousa

Pourquoi l'Administration a coupé les budgets des arrondissements? / Est-ce que l'Administration va respecter le taux d'inflation en 2025?

Réponse de :
Mme Valérie Plante
(M. Luc Rabouin)

Question de :
M. Dominic Perri

Dans le secteur Langelier de l'arrondissement de Saint-Léonard, pourquoi y a-t-il des inondations dans ce secteur et pourquoi ne met-on pas des actions en place immédiatement dans l'arrondissement de Saint-Léonard à l'instar de d'autres secteurs problématiques?

Réponse de :
Mme Valérie Plante
(Mme Maja Vodanovic)

À 13 h 38

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

Question de :
M. Dominic Perri

SUITE - Reformule sa première question

Réponse de :
Mme Valérie Plante
(Mme Maja Vodanovic)

Question de :
Mme Christine Black

En lien avec l'augmentation des coûts de 20 % au Centre administratif Marseille de la Société de transport de Montréal (STM), pourquoi ce dépassement de coûts? / Questionne la planification de l'exploitation des autobus électriques à la STM et demande quels seront les coûts totaux de ce projet?

Réponse de :
Mme Valérie Plante
(M. Éric Alan Caldwell)

Question de :
M. Dimitrios (Jim) Beis

En lien avec la fin de la gratuité du stationnement au Complexe sportif Claude-Robillard, est-ce que l'Administration va tarifier tous les stationnements des installations sportives à Montréal? / Met en relief le coût du stationnement représentant la moitié du salaire d'un usager et questionne la décision prise au Complexe sportif Claude-Robillard

Réponse de :
Mme Valérie Plante
(Mme Sophie Mauzerolle)

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 56.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, qui soulève une question de privilège en citant l'expression « respirer par les oreilles » utilisée par la conseillère Gracia Kasoki Katahwa lors de sa réponse adressée au conseiller Abdelhaq Sari. Mme Rossi juge que le fait de s'adresser directement à M. Sari de même que l'expression en soi constituent un manque de respect.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, est d'avis qu'aucune insulte n'a été prononcée et qu'ainsi, cela ne représente pas une atteinte aux privilèges de M. Sari.

La présidente du conseil clôt le débat en mentionnant qu'il s'agit ici d'une question de perception; elle laisse le soin aux membres du conseil concernés d'interpréter la notion de respect et d'effectuer les démarches et reformulations requises s'il y a lieu.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CM24 0432

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 septembre 2024, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée, en traitant le dossier inscrit au point 7.06 à la rubrique 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, M. François Limoges, demande que la séquence de l'ordre du jour soit modifiée après la Période de questions du public du lundi soir afin d'étudier le point 51.02 à 20 h 30, suivi subséquemment du point 15.02, en raison de la présence d'invités au balcon.

CM24 0933

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 août 2024, à 13 h

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 août 2024, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 septembre 2024 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} au 31 août 2024
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 août 2024
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 août 2024

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA24 29 0178 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Motion - Demandes à Hydro-Québec pour la maîtrise de la végétation à proximité des installations électriques
- 5.02 Résolution CA24 19 0232 du conseil d'arrondissement de Lachine - Motion demandant au gouvernement du Québec le maintien du service sur la ligne de train de banlieue EXO14-CANDIAC

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Par Mme Virginie Journeau (en l'absence de Mme Josefina Blanco)

- Dépôt d'une réponse de Mme Josefina Blanco à Mme Mary Deros concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024, au point 20.34

Par M. Alain Vaillancourt

- Dépôt d'une réponse de M. Alain Vaillancourt à M. Abdelhaq Sari concernant ses questions écrites dans le cadre de l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024, aux points 80.01 (20.17), 80.01 (20.21) et 80.01 (20.51)

Par Mme Ericka Alneus

- Dépôt d'une réponse de Mme Ericka Alneus à Mme Chantal Rossi concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024, au point 20.07

Par Mme Ericka Alneus

- Dépôt d'une réponse de Mme Ericka Alneus à Mme Chantal Rossi concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024, au point 80.01 (20.56)

Par Mme Alia Hassan-Cournol

- Dépôt d'une réponse de Mme Alia Hassan-Cournol à M. Julien Hénault-Ratelle concernant sa question portant sur les grappes économiques montréalaises, posée lors de l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024

Par Mme Maja Vodanovic

- Dépôt d'une réponse de Mme Maja Vodanovic à M. Dominic Perri concernant sa question portant sur le collecteur Langelier, posée lors de l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024, au point 20.34

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « dépôt ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 août 2024, à 17 h

CM24 0934

Dépôt de l'avis intitulé « L'art public montréalais: oser la jeunesse. Comment l'art public porté par la Ville de Montréal peut-il être plus accessible, engageant et inspirant pour les jeunes de 12 à 30 ans? » et des 12 recommandations émises à ce sujet par le Conseil jeunesse de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis intitulé « L'art public montréalais : oser la jeunesse. Comment l'art public porté par la Ville de Montréal peut-il être plus accessible, engageant et inspirant pour les jeunes de 12 à 30 ans? » et les 12 recommandations émises à ce sujet par le Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1247181004

CM24 0935

Dépôt du rapport intitulé « Rapport d'activités 2023 » du Conseil du patrimoine de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités 2023 du Conseil du patrimoine de Montréal, conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1249671003

CM24 0936

Dépôt du rapport intitulé « Rapport d'activités 2023 » du Comité Jacques-Viger

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités 2023 du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 21 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1244440001

CM24 0937

Dépôt du bilan de l'application de la réglementation relative à la distribution des articles publicitaires, 28 mois après l'adoption du Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires et du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan de l'application de la réglementation relative à la distribution des articles publicitaires 28 mois après l'adoption du Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires et du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1248260001

Dépôt de la Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle pour la Ville de Montréal

- Voir le point 3.01, ce dossier est traité à la rubrique 80.01 (30.05).

07.06 1244794002

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Par M. Giovanni Rapanà

--- Dépôt d'une pétition concernant la reconfiguration de la rue Saint-Zotique

Par M. Aref Salem

--- Dépôt d'une pétition concernant problèmes d'inondation sur la rue Norman et les rues avoisinantes

CM24 0938

Déclaration pour réclamer une adaptation du programme d'aide aux sinistrés d'inondations causées par des pluies intenses

Attendu que les changements climatiques se manifestent notamment, à Montréal, par des pluies plus intenses et plus fréquentes, qui causent d'importantes inondations en milieu urbain;

Attendu que la Ville de Montréal a développé un plan d'action contre les inondations s'articulant autour de tous les aspects en cause, soit un programme de subvention bonifié pour la protection des maisons, des modifications aux règlements d'urbanisme, la multiplication des infrastructures vertes et des parcs résilients multifonctionnels, la poursuite de la réfection et de l'amélioration du réseau d'égout, etc.;

Attendu que la quantité d'eau qui tombe lors des épisodes de pluie intense dépasse la capacité d'absorption de n'importe quel égout ou infrastructure verte et éponge;

Attendu que le passage de la tempête tropicale Debby, le 9 août 2024, a fait tomber plus de 150 mm de pluie dans le Grand Montréal, une quantité qui a même atteint 180 mm dans le nord de la région métropolitaine, ce qui représente plus du double des valeurs enregistrées sur 24 heures dans les 20 dernières années, selon les analyses réalisées par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

Attendu que, lors de la tempête du 9 août 2024, les services municipaux et les arrondissements se sont mobilisés pour venir en aide à la population en dégageant les puisards, en installant des pompes additionnelles, en déployant des camions du Service de sécurité incendie partout sur le territoire pour pomper l'eau, en organisant des collectes spéciales des déchets, etc.;

Attendu que le premier ministre du Québec, François Legault, a annoncé, le 15 août 2024, qu'il considérait étendre le programme gouvernemental pour indemniser davantage de victimes de Debby;

Attendu qu'il est impératif de revoir la notion de sinistre afin que celle-ci s'adapte elle aussi aux changements climatiques et aux inondations qu'ils provoquent, compte tenu que de tels épisodes météorologiques se multiplient et se multiplieront au cours des prochaines années;

Attendu que plusieurs propriétaires et locataires, victimes d'inondations, se sont heurtés à des refus de leurs assureurs, certains ne pouvant même plus être assurés;

Attendu que la détresse de milliers de citoyennes et de citoyens dans de nombreuses municipalités, dont Montréal, Laval et Longueuil, est réelle et qu'il importe de les aider à bien protéger leur maison face à de telles pluies ;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Maja Vodanovic
Mme Despina Sourias
M. Aref Salem
M. Alan DeSousa
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Benoit Langevin
M. Michel Bissonnet
Mme Angela Gentile

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec d'adapter, tel que s'y est engagé le premier ministre, le Programme général d'assistance financière lors de sinistres (PGAF) pour qu'il reflète la nouvelle réalité climatique et couvre l'infiltration d'eau et les refoulements d'égout causés par l'eau lors d'épisodes de pluie diluvienne;
- 2- que cette adaptation du programme prévoie des fonds suffisants afin de soutenir les sinistrés de la grande région de Montréal qui doivent entreprendre des travaux, qu'il soit efficace et qu'il soit simple pour les sinistrés d'entreprendre les démarches administratives requises;
- 3- qu'une copie de cette déclaration soit envoyée au gouvernement du Québec ainsi qu'aux municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, la mairesse de Montréal indique qu'elle souhaite soutenir la population montréalaise faisant face à des inondations causées par des épisodes de pluie intense. En outre, elle souligne la journée du 9 août 2024 où l'ouragan Debby a versé sur la métropole plus de 150 millimètres de pluie en 24 heures et la journée du 13 septembre 2022 où l'équivalent d'un mois de pluie est tombé en seulement quelques heures. Mme Plante émet le constat que ce genre d'événement climatique est malheureusement plus fréquent qu'autrefois.

Mme Plante est sensible et comprend la détresse de la population face à ces épreuves. Aussi, elle remercie l'ensemble des équipes qui ont travaillé ardemment pour venir en aide à la population affectée. Elle poursuit en énumérant les efforts déployés par la Ville pour combattre ces conséquences des changements climatiques, entre autres, par le développement de parcs éponges et de saillies de trottoir drainantes, mais également par le programme de subventions RénoPlex offert aux propriétaires d'immeubles.

En conclusion, la mairesse de Montréal réitère son message au gouvernement du Québec en l'invitant à collaborer avec la Ville de Montréal et toutes les autres municipalités du Québec pour, d'une part, les soutenir financièrement dans l'adaptation des infrastructures souterraines aux changements climatiques et, d'autre part, venir en aide à la population via des programmes gouvernementaux adaptés lorsque celle-ci fait face à des sinistres causés par des pluies diluviennes.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal. Ensuite, à tour de rôle, elle cède la parole à Mme Vana Nazarian, M. Dominic Perri, Mme Despina Sourias, M. Alan DeSousa, M. Dimitrios (Jim) Beis et M. Benoit Langevin, qui partagent également les nombreuses situations vécues dans la grande région de Montréal lors des pluies diluviennes et interpellent le gouvernement du Québec dans le but qu'il adapte le Programme général d'assistance financière lors de sinistres (PGAF), afin qu'il englobe l'infiltration d'eau et les refoulements d'égout causés par l'eau lors d'épisodes de pluie intense.

La présidente du conseil remercie les membres du conseil pour leurs interventions puis, confirme l'ajout des noms de Mme Vana Nazarian, M. Dominic Perri, M. Alan DeSousa, M. Aref Salem, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Despina Sourias, M. Benoit Langevin, Mme Angela Gentile et M. Michel Bissonnet à titre d'appuyeurs-es à cette déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 14 h 57,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0939

Accorder un contrat à Paysagiste Solarco inc. pour des services techniques de déneigement dans le Grand parc de l'Ouest, secteurs de l'Anse-à-l'Orme, du Bois-de-la-Roche et du Cap-Saint-Jacques, pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 30 avril 2026, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 264 001 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20524 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Paysagiste Solarco inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services techniques de déneigement dans le Grand parc de l'Ouest, secteurs de l'Anse-à-l'Orme, du Bois-de-la-Roche et du Cap-Saint-Jacques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 264 001 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20524;
- 2- de procéder à une évaluation de rendement de Paysagiste Solarco inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245540001
80.01 (20.01)

CM24 0940

Approuver le projet d'amendement numéro un visant à prolonger la durée de la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme de revalorisation des espaces industriels (CG23 0576)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'amendement numéro un visant à prolonger la durée de la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme de revalorisation des espaces industriels (CG23 0576).

Adopté à l'unanimité.

1249071002
80.01 (20.02)

CM24 0941

Exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 20 997 045,69 \$, taxes incluses, pour l'entente-cadre 1 et une dépense additionnelle de 8 705 516,12 \$, taxes incluses, pour l'entente-cadre 2, pour l'approvisionnement en biens et la fourniture des services en gestion vestimentaire intégrée dans le cadres de deux ententes-cadres accordés à Logistik Unicorp inc. (CG18-0063) majorant ainsi le montant total estimé pour l'entente-cadre 1 de 49 385 657,33 \$ à 70 382 703,02 \$ et le montant total estimé pour l'entente-cadre 2 de 21 829 031,25 \$ à 30 534 547,37 \$, taxes, frais de gestion, contingences et variation de quantités incluses

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

Pour l'entente-cadre du Groupe 1 (SPVM, AMD et Remorquage) :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 15 056 554,28 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre accordée à Logistik Unicorp inc., pour l'approvisionnement en biens et la fourniture des services en gestion vestimentaire intégrée (CG18 0063), majorant ainsi le montant estimé total de l'entente-cadre 1 de 49 385 657,33 \$ à 70 382 703,02 \$;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 300 845,76 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion;
- 3- d'autoriser une dépense de 730 823,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 908 822,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services utilisateurs, et ce, au rythme des besoins à combler;

Pour l'entente-cadre du Groupe 2 (SIM, ASM et BRIG) :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 5 517 450,21 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre accordée à Logistik Unicorp inc., pour l'approvisionnement en biens et la fourniture des services en gestion vestimentaire intégrée (CG18 0063), majorant ainsi le montant estimé total de l'entente-cadre 2 de 21 829 031,25 \$ à 30 494 684,28 \$;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 998 024,45 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion;
- 3- d'autoriser une dépense de 398 630,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 791 410,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services utilisateurs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1246135001
80.01 (20.03)

CM24 0942

Approuver la permission par laquelle Société en commandite Capreit, représentée par son commandité Capreit GP inc. permet à la Ville de Montréal d'utiliser les équipements de télécommunications sur la toiture du 1, Place Bellerive à Laval, d'une superficie de 150 pieds carrés, pour les besoins du Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SERAM), pour un terme de dix ans rétroactivement du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2033, pour un montant total de 114 975 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de permission par laquelle Société en commandite Capreit, représentée par son commandité Capreit GP inc., permet à la Ville de Montréal d'utiliser les équipements de télécommunications sur la toiture du 1, Place Bellerive à Laval, d'une superficie de 150 pieds carrés, pour les besoins du Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SERAM), pour un terme de dix ans, rétroactivement du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2033, pour un montant total de 114 975 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite permission;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248042008
80.01 (20.04)

CM24 0943

Conclure des ententes-cadres avec Artopex inc. et Groupe Ameublement Focus inc. pour l'acquisition de mobilier, pour une durée de cinq ans avec possibilité de deux prolongations de 12 mois - Montant estimé des ententes : 6 590 831,69 \$, taxes incluses (contrat : 5 492 359,74 \$ + contingences : 1 098 471,95 \$) - Appel d'offres public 24-20459 - (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une durée de cinq ans avec possibilité de deux prolongations de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des postes de travail et rangements, des fauteuils et des tables, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20459 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles (Lot)</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Artopex inc.	postes de travail et rangements (A)	3 688 227,99 \$
Artopex inc.	fauteuils (B)	1 138 351,77 \$
Groupe ameublement Focus inc.	tables (C)	665 779,98 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 1 098 471,95 \$, taxes incluses, (Lot A : 737 645,60 \$ + Lot B : 227 670,35 \$ + Lot C : 133 156 \$) à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Artopex inc. et Groupe Ameublement Focus inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245896002
80.01 (20.05)

À 14 h 58, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 18, le conseil reprend ses travaux.

À 15 h 18,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0944

Accorder un contrat à Concept Controls inc. pour la fourniture d'équipements de détection et de surveillance de l'environnement de matières dangereuses - Dépense totale de 162 847,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20564 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Concept Controls inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements de détection et de surveillance de l'environnement de matières dangereuses, pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 162 847,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20564;
- 2- de procéder à une évaluation de rendement de Concept Controls inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245866001
80.01 (20.06)

CM24 0945

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Fondations du Quartier, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, deux terrains vacants, constitués des lots 6 049 217 et 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés dans le projet de développement Westbury, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie totale de 3 725,3 mètres carrés, pour un montant de 1 572 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 1 572 000 \$ au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2024

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Fondations du Quartier, à des fins de constructions de logements sociaux et communautaires, deux terrains vacants constitués des lots 6 049 217 et 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 3725,3 mètres carrés, situés dans le projet de développement Westbury, au nord de la rue Vézina, à l'ouest de l'avenue Westbury, au sud de l'avenue De Coutrai et à l'est du boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 1 572 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que Les Fondations du Quartier démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 1 572 000 \$ au Service de l'habitation pour la revente de l'immeuble pour l'année 2024;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1248290006
80.01 (20.07)

CM24 0946

Exercer la première option de renouvellement de 12 mois pour l'entretien ménager et de conciergerie à la station de l'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et autoriser une dépense additionnelle de 348 824,02 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Axia services inc. (CG21 0563) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 046 472,07 \$ à 1 395 296,09 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 348 824,02 \$, taxes incluses, pour l'entretien ménager de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Axia Service inc. (CG21 0563), majorant ainsi la somme totale du contrat de 1 046 472,07 \$ à 1 395 296,09 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245492002
80.01 (20.08)

CM24 0947

Accorder un contrat de services professionnels à Technologies Direxyon inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service de maintenance applicative pour le logiciel d'aide à la décision « DIREXYON », pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2027 (3 ans) pour une somme maximale de 1 869 499,82 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de trois ans, du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2027, par laquelle Technologies Direxyon inc. s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de maintenance applicative pour le logiciel d'aide à la décision « DIREXYON » anciennement « Infra » servant à la production des plans d'intervention intégrés des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voiries sur le territoire de l'agglomération, pour l'hébergement des données et pour les besoins de développement de nouvelles fonctionnalités liées aux actifs de l'eau ponctuels et aux actifs du parc immobilier du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une somme maximale de 1 869 499,82 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 5 juillet 2024;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248126002
80.01 (20.09)

CM24 0948

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 397 702,09 \$, taxes incluses, pour des services professionnels d'évaluation du potentiel des compétences de gestion des cadres de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à M2D Leadership (CG21 0605), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 119 281,63 \$ à 1 516 983,72 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 397 702,15 \$, taxes incluses, pour les ententes-cadres fournissant des services professionnels d'évaluation du potentiel des compétences de gestion des cadres de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à M2D Leadership, majorant ainsi le montant total de 1 119 281,63 \$ à 1 516 983,72 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1244716002
80.01 (20.10)

À 15 h 34,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0949

Accorder un contrat à EBI Envirotech inc. pour le contrat de nettoyage des chambres de vannes avec disposition des boues et résidus, pour une durée de 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 678 954 \$, taxes incluses (contrat : 617 230,91 \$ + contingences : 30 861,55 \$ + incidences : 30 861,55 \$) - Appel d'offres public 24-20574 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à EBI Envirotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de nettoyage de chambres de vannes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 617 230,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20574;
- 2- d'autoriser une dépense de 30 861,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 30 861,55 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de EBI Envirotech inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1244473001
80.01 (20.11)

CM24 0950

Accorder un contrat à FNX-innov pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de l'étude de conception du projet de construction de l'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB), pour une période de quatre ans - Dépense totale de 6 650 974,92 \$, taxes incluses (contrat : 5 636 419,43 + dépenses admissibles : 450 913,55 \$ + contingences : 563 641,94 \$) - Appel d'offres public 24-20437 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à FNX-innov inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre ans, le contrat pour la fourniture de services professionnels, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 636 419,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20437;
- 2- d'autoriser une dépense de 450 913,55 \$, taxes incluses, à titre de dépenses admissibles;
- 3- d'autoriser une dépense de 563 641,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-innov inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245520001
80.01 (20.12)

CM24 0951

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 350 000 \$, à cinq organismes, dans le cadre de l'appel à propositions Entreprendre ensemble / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 350 000 \$, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'appel à propositions Entreprendre ensemble :

<u>Organisme</u>	<u>Montant</u>
Fondation Lise Watier	70 000 \$
Evol Financement	70 000 \$
Carrefour jeunesse-emploi Ahuntsic Bordeaux-Cartierville	70 000 \$
Centre Horizon Carrière	70 000 \$
Le Pole	70 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1248298004
80.01 (20.13)

CM24 0952

Approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Domaine de Parc Cloverdale pour la rénovation d'un bâtiment situé au 4695, rue Alexander dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de 3^e rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière / Autoriser une aide financière de 338 272 \$ à Domaine de Parc Cloverdale représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Domaine de Parc Cloverdale pour la rénovation d'un bâtiment situé au 4695, rue Alexander, dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.);
- 2- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de troisième rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 3- d'accorder un soutien financier maximal de 338 272 \$ à Domaine de Parc Cloverdale représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1244681003
80.01 (20.14)

CM24 0953

Accorder un contrat à Reftech International inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues n° 2 et n° 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 878 768,47 \$, taxes incluses (contrat : 1 565 640,39 \$ + contingences : 313 128,08 \$) - Appel d'offres public DEEU-SP24023-BF0000-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Reftech International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues n° 2 et n° 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 565 640,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP24023-BF0000-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 313 128,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Reftech International inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247033002
80.01 (20.15)

À 15 h 43,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0954

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 100 000 \$ à Alliance de l'industrie touristique du Québec en 2024 et de 200 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour les années 2025, 2026 et 2027, pour le projet portant sur l'invitation du Guide Michelin / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 100 000 \$ à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec en 2024 et d'un total de 200 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour les années 2025, 2026 et 2027 pour le projet portant sur l'invitation du Guide Michelin;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1243715003
80.01 (20.16)

CM24 0955

Approuver l'avenant à l'entente entre la Ville de Montréal et Lafarge Canada inc. (CG22 0106) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 avec possibilité de prolongation jusqu'au 31 décembre 2027, pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et la gestion des eaux pluviales provenant du Collecteur Industriel / Autoriser, en vertu de cette entente, une dépense totale de 8 367 787,23 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'avenant à l'entente entre la Ville de Montréal et Lafarge Canada inc. (CG22 0106) relativement à l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour la gestion des eaux pluviales provenant du collecteur industriel, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, avec possibilité de prolongation jusqu'au 31 décembre 2027;
- 2- d'autoriser une dépense de 8 367 787,23 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027, conformément au projet d'avenant à l'entente;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249911003
80.01 (20.17)

CM24 0956

Exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire à la Direction de l'épuration des eaux usées, dans le cadre du contrat accordé à Les Services EXP inc. (CG21 0578)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire à la Direction de l'épuration des eaux usées, dans le cadre du contrat accordé à Les Services EXP inc. (CG21 0578).

Adopté à l'unanimité.

1249973002
80.01 (20.18)

CM24 0957

Accorder un contrat à Drumco Énergie inc., pour la fourniture d'un groupe électrogène d'une puissance minimale de 400 kW avec un moteur diesel intégré dans un caisson insonorisé - Dépense totale de 371 242,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20509 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Drumco Énergie inc., le contrat pour la fourniture d'un groupe électrogène d'une puissance minimale de 400 kW avec un moteur diesel intégré dans un caisson insonorisé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 371 242,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20509;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245501002
80.01 (20.19)

CM24 0958

Accorder un contrat à Agilent Technologies Canada inc., pour la fourniture d'un système purge et piégeage couplé au chromatographe en phase gazeuse avec détection par spectrométrie de masse - Dépense totale de 223 901,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20578 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Agilent Technologies Canada inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système purge et piégeage couplé au chromatographe en phase gazeuse avec détection par spectrométrie de masse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 223 901,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20578;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245435001
80.01 (20.20)

À 15 h 55,

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0959

Accorder un contrat à Demospec Déconstruction inc., pour la déconstruction du bâtiment entrepôt cour de Louvain et du bâtiment centre de distribution Louvain (Mag. N° 1) - Dépense totale de 2 276 247 \$, taxes incluses (contrat : 1 724 429,54 \$ + contingences : 344 885,91 \$ + incidences : 206 931,55 \$) - Appel d'offres public IMM-15934 - (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Demospec Déconstruction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de déconstruction du bâtiment entrepôt cour de Louvain et du bâtiment Centre de distribution Louvain (magasin 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 724 429,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15934;
- 2- d'autoriser une dépense de 344 885,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 206 931,55 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Demospec Déconstruction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249544002
80.01 (20.21)

CM24 0960

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de travaux de mise à niveau des équipements de chaux à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire - Dépense totale de 3 571 343,10 \$, taxes incluses (contrat : 2 951 523,23 \$ + contingences : 442 728,48 \$ + incidences : 177 091,39 \$) - Appel d'offres public DEP-P240009-168333-C (1 soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Filtrum inc., celui-ci ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau des équipements de chaux à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire., aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 951 523,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEP-P240009-168333-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 442 728,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 177 091,39 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Filtrum inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247574001
80.01 (20.22)

CM24 0961

Approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif Habitations l'Émérillon pour la construction de trois immeubles sur les lots 6 541 895 et 6 541 900, totalisant 109 unités dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec / Approuver la convention de subordination entre Habitations l'Émérillon, la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Ville de Montréal / Autoriser une aide financière maximale de 8 284 000 \$ à Habitations l'Émérillon représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 8 284 000 \$ au Service de l'habitation pour l'année 2024

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Habitations l'Émérillon pour la construction de trois immeubles sur les lots 6 541 895 et 6 541 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant 109 unités dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le cadre de l'entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec;
- 2- d'approuver la convention de subordination entre Habitations l'Émérillon, la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Ville de Montréal;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de deuxième rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de subordination entre Habitations l'Émérillon, la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Ville de Montréal;
- 5- d'autoriser un soutien financier maximal de 8 284 000 \$ à Habitations l'Émérillon, représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal;

- 6- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 8 284 000 \$ au Service de l'habitation pour 2024;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1243716003
80.01 (20.23)

CM24 0962

Autoriser la cession du contrat accordé à Paysagiste Solarco inc. pour les services de déneigement au complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin (CG23 0325), au 1^{er} novembre 2024, à l'Agence de mobilité durable / Autoriser un ajustement à la baisse de la base budgétaire à partir de 2025 de 6 600 \$ pour le budget des revenus et de 216 500 \$ pour le budget des dépenses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la cession à l'Agence de mobilité durable du contrat octroyé à Paysagiste Solarco inc., pour les services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, au 1^{er} novembre 2024 (CG23 0325);
- 2- d'autoriser un ajustement à la baisse de la base budgétaire à partir de 2025 de 6 600 \$ pour le budget des revenus et de 216 500 \$ pour le budget des dépenses.

Adopté à l'unanimité.

1245978002
80.01 (20.24)

CM24 0963

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 650 000 \$ pour la réalisation du projet de logement social Brique par Brique de l'organisme du même nom

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 650 000 \$, pour la réalisation du projet Brique par Brique, situé au 8600, rue de l'Épée, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247597001
80.01 (20.25)

À 16 h 02,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0964

Autoriser une dépense additionnelle de 252 672,65 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG23 0187), pour l'augmentation des banques d'heures du lot 1 (fourniture sur demande de prestations de services de techniciens informatiques), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 497 094,78 \$ à 3 749 767,43 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 252 672,65 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à Cofomo inc. (CG23 0187), pour l'augmentation des banques d'heures du lot 1 (fourniture sur demande de prestations de services de techniciens informatiques), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 497 094,78 \$ à 3 749 767,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249563008
80.01 (20.26)

CM24 0965

Conclure une entente-cadre avec Trois Diamants Auto (1987) Itée pour l'acquisition de pièces de véhicules authentiques (OEM) de marque Chrysler, pour une période de cinq ans, sans option de renouvellement - Montant total estimé de l'entente : 1 307 330,99 \$, taxes incluses (contrat : 1 136 809,56 \$ + variation de quantités : 170 521,43 \$) - Appel d'offres public 24-20576 - (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans par laquelle Trois Diamants Auto (1987) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de pièces de véhicules authentiques (OEM) de marque Chrysler, pour une somme maximale de 1 136 809,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20576;
- 2- d'autoriser une dépense de 170 521,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Trois Diamants Auto (1987) Itée;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247567026
80.01 (20.27)

CM24 0966

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 300 000 \$ à l'Académie Asylum pour l'année 2024-2025 et de 600 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente, pour les années 2025-2026 à 2027-2028 pour soutenir la croissance de l'industrie du jeu vidéo indépendant / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 300 000 \$ à l'Académie Asylum pour l'année 2024-2025 et de 600 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente, pour les années 2025-2026 à 2027-2028 pour soutenir la croissance de l'industrie du jeu vidéo indépendant;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1238973003
80.01 (20.28)

CM24 0967

Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement (GdC), selon les besoins des unités de la Ville, pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation de deux ans - Montant total estimé des ententes : 501 302,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20488 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Cofomo inc. pour le lot 3, cette firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de deux ans, avec une option de renouvellement de deux ans, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en gestion du changement, pour la somme maximale de 501 302,50 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20488;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245607001
80.01 (20.29)

CM24 0968

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec Edgenda conseil inc. (lot 1) et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2) pour une durée de trois ans pour des services professionnels en optimisation de la performance organisationnelle et planification stratégique - Montant estimé des ententes : 1 196 199,90 \$, taxes incluses (lot 1 : 567 315,39 \$ + lot 2 : 628 884,51 \$) - Appel d'offres public no 24-20546 (lot 1 : 7 soum. et lot 2 : 6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec Edgenda conseil inc. et Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de spécialistes en optimisation de la performance organisationnelle et planification stratégique, pour une somme maximale de 567 315,39 \$, taxes incluses (Edgenda conseil inc.) et 628 884,51 \$, taxes incluses (Conseillers en gestion et informatique CGI inc.), conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20546;
- 2- de procéder à l'évaluation du rendement de Edgenda conseil inc. et de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 3- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des services utilisateurs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247348001
80.01 (20.30)

À 16 h 21,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0969

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à acquérir de Les Recluses Missionnaires et Les Recluses Missionnaires s'engagent à vendre à la Ville, un immeuble d'une superficie de 53 879,7 mètres carrés, avec la bâtisse portant le numéro 12050, boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour le prix de 6 000 000 \$, plus les taxes applicables, à des fins de parc nature / Autoriser le versement de 3 000 000 \$ à Les Recluses Missionnaires à titre de dépôt non remboursable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver le projet de promesse bilatérale par lequel la Ville acquiert de Les Recluses Missionnaires, à des fins de parc nature, un terrain d'une superficie de 53 879,7 mètres carrés, constitué du lot 1 874 376 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec la bâtisse portant le numéro 12 050, boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour le montant de 6 000 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, conformément aux conditions stipulées dans le projet de promesse;
- 3- d'autoriser la remise du dépôt au montant de 3 000 000 \$, conformément aux conditions stipulées dans le projet de promesse bilatérale;
- 4- d'autoriser le greffier de la Ville à signer le contrat de vente pourvu qu'il soit, de l'avis du Service des affaires juridiques, substantiellement conforme à la présente promesse bilatérale;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0970**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder 3 contrats à Pure Technologies Itée, pour la fourniture de services professionnels pour l'auscultation électromagnétique et la surveillance des conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 7 090 996,90 \$, taxes incluses (contrat lot 1 : 2 879 261,44 \$ + contingences : 287 926,14 \$), (contrat lot 2 : 1 434 313,13 \$ + contingences : 143 431,31 \$) et (contrat lot 3 : 2 132 786,25 \$ + contingences : 213 278,63 \$) - Appel d'offres public 24-20510 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
 - 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Pure Technologies Itée, pour les lots 1 et 2, et au seul soumissionnaire Pure Technologies Itée, pour le lot 3, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des articles, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'auscultation électromagnétique et la surveillance des conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, par l'auscultation électromagnétique lorsque la conduite hors service (lot 1), par l'auscultation électromagnétique lorsque la conduite est en service (lot 2) et par la surveillance continue de conduites en béton précontraint de type AWWA C-301 (lot 3), aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20510 :
- | Firmes | Articles | Montant (taxes incluses) |
|------------------------|-----------------|---------------------------------|
| Pure Technologies Itée | lot 1 | 2 879 261,44 \$ |
| Pure Technologies Itée | lot 2 | 1 434 313,13 \$ |
| Pure Technologies Itée | lot 3 | 2 132 786,25 \$ |
- 3- d'autoriser une dépense de 287 926,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le contrat lot 1;
 - 4- d'autoriser une dépense de 143 431,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le contrat lot 2;
 - 5- d'autoriser une dépense de 213 278,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le contrat lot 3;
 - 6- de procéder à une évaluation du rendement de Pure Technologie Itée;
 - 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0971**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres avec Compass Minerals Canada corp. et Cargill sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Itée pour la fourniture et la livraison sur demande de sel de déglacage des chaussées, pour une période de sept mois - Montant estimé des ententes-cadres : 23 705 103,07 \$, taxes incluses (ententes-cadres : 19 754 252,56 \$ + variation des quantités : 3 950 850,51 \$) - Appel d'offres public 24-20538 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de sept mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du sel de déglacage des chaussées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20538 et au tableau de prix reçus joint :

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Compass Minerals Canada corp.	Groupe A (Sel régulier)	14 219 436,55 \$
Cargill sel, Sécurité Routière	Groupe A (Sel régulier)	3 247 843,69 \$
Cargill sel, Sécurité Routière	Groupe B (Sel traité)	2 286 972,32 \$
- 3- d'autoriser une dépense de 3 950 850,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Compass Minerals Canada corp. et Cargill sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes, du Jardin botanique et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247362001
80.01 (20.33)

CM24 0972**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Emeres inc. pour l'acquisition et l'implémentation d'une solution de répartition assistée par ordinateur (RAO), d'une durée de 84 mois (7 ans), avec deux options de prolongation de 24 mois chacune - Dépense totale de 25 170 036,11 \$, taxes incluses (contrat : 21 939 476,51 \$ + contingences : 3 230 559,60 \$) - Appel d'offres public 23-20303 (2 soum.)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Emeres inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 84 mois, le contrat pour l'acquisition et l'implémentation d'une solution de répartition assistée par ordinateur, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 25 170 036,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20303;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 230 559,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Emeres inc.;
- 5- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1242881004
80.01 (20.34)

CM24 0973

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour la prestation de services de développement pour des solutions web et d'interfaces d'applications (API) (Lot 1) et pour le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG) (Lot 2), d'une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 4 178 535,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20540 (lot 1 : 2 soum. et lot 2 : 4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 36 mois, par lesquelles Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage pour chacun des lots en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la prestation de services de développement pour des solutions web et d'interfaces d'applications (API) (lot 1) et la prestation de services de développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG) (lot 2), aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20540 :

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1: Prestation de services de développement pour des solutions web et d'interfaces d'applications (API)	3 489 789,04 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 : Prestation de services de développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG)	688 746,24 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249859001
80.01 (20.35)

À 16 h 46,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0974

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2024, 2025 et 2026 - Dépense totale de 8 233 501,40 \$, taxes incluses (Contrat : 7 485 001,27 \$ + Contingences : 748 500,13 \$) - Appel d'offres public 24-20566 (1 soum.)c / Autoriser pour 2024 un virement de 368 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des finances et de l'évaluation foncière pour la paiement des frais de l'audit des états financiers 2024

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2024, 2025 et 2026, pour une somme maximale de 8 233 501,40 \$, taxes incluses, conformément au devis inclus dans l'appel d'offres public 24-20566;
- 3- d'autoriser pour 2024 un virement de 368 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des finances et de l'évaluation foncière pour le paiement des frais de l'audit des états financiers 2024;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1240029003
80.01 (20.36)

CM24 0975

Conclure deux ententes-cadres avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour la prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Entreprise (lot 1) et pour le service d'ingénierie de la donnée Python (lot 2), d'une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 2 405 093,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20335 (lot 1 : 2 soum. et lot 2 : 3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour les lots 1 et 2, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Entreprise (lot 1) et la prestation de services d'ingénierie de la donnée Python (lot 2), aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 2 405 093,04 \$, taxes incluses, (lot 1 : 1 030 359,96\$ et lot 2 : 1 374 733,08 \$), conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20335;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249859002
80.01 (20.37)

CM24 0976

Accorder un contrat à WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'aménagement d'une passerelle et du lien est-ouest au parc Frédéric-Back, situé dans le Complexe environnemental de Saint-Michel - Dépense totale de 1 934 458,16 \$, taxes incluses (contrat : 1 758 598,33 \$ + contingences : 175 859,83 \$) - Appel d'offres public 24-20469 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'aménagement d'une passerelle et du lien est-ouest au parc Frédéric-Back situé dans le Complexe environnemental de Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 758 598,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20469;
- 2- d'autoriser une dépense de 175 859,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de WSP Canada inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248161001
80.01 (20.38)

CM24 0977

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ non récurrent au Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec (RSIQ) pour la tenue des quatrième États généraux sur l'itinérance à Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$, non récurrent, à Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec (RSIQ) pour la tenue des quatrième États généraux sur l'itinérance au Québec;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245611002
80.01 (20.39)

CM24 0978

Accorder un contrat à Équipements incendies C.M.P. Mayer inc., pour l'acquisition de cinq embarcations de sauvetage nautique sur glace à coque rigide munit d'un moteur hors-bord insubmersible, de gamme commerciale, ainsi que cinq moteurs de réserve supplémentaires / Conclure une entente-cadre avec ce dernier pour le service d'inspection annuelle des embarcations, pour une période de cinq ans - Dépense totale de 396 809,19 \$, taxes incluses (contrat : 345 051,47 \$ + contingences : 51 757,72 \$) - Appel d'offres public 24-20492 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Équipements incendies C.M.P. Mayer inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de cinq embarcations de sauvetage nautique sur glace à coque rigide munies d'un moteur hors-bord insubmersible, de gamme commerciale, ainsi que cinq moteurs de réserve supplémentaires;
- 2- de conclure une entente-cadre avec ce dernier pour le service d'inspection annuelle des embarcations, pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 345 051,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20492;
- 3- d'autoriser une dépense de 51 757,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247567025
80.01 (20.40)

À 17 h 11,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0979

Accorder un contrat à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (Lot 1) et INSUM Solutions inc., (Lot 2), pour l'acquisition des services professionnels pour un chargé de projet pour l'implantation de la solution Oracle ERP Cloud, pour des experts systèmes infonuagiques OCI et des spécialistes en sécurité OCI, pour une période de 36 mois avec une seule option de prolongation de 12 mois - Dépense maximale : 1 448 685 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20499 (lot 1 : 2 soum. et lot 2 : 2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois, avec une prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville l'acquisition des services professionnels pour un chargé de projet pour l'implantation de la solution Oracle ERP Cloud, pour des experts systèmes infonuagiques OCI et des spécialistes en sécurité OCI, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20499 :

Firmes	Lots	Montants (taxes incluses)
CGI Conseillers en gestion et informatique inc.	Lot 1	1 235 981,25 \$
INSUM Solutions inc.	Lot 2	212 703,75 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de CGI Conseillers en gestion et informatique inc. et de INSUM Solutions inc.;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247684004
80.01 (20.41)

CM24 0980

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co. par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour une période d'un an, soit du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025, pour un montant maximum de 472 374,79 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co. via l'entente disponible du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour une période d'un an allant du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025, pour une somme maximale de 472 374,79 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet de convention à cette fin;
- 3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246469002
80.01 (20.42)

CM24 0981

Approuver un projet de convention de renouvellement de bail entre la Ville de Montréal (locataire) et Sa Majesté le Roi du chef du Canada (locateur), pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2024, pour un site d'une superficie d'environ 6 031 mètres carrés situé sur une partie du lot 6 352 693 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux abords du Canal de Lachine, entre la rue du Séminaire et le pont Wellington, à des fins de maintien et entretien d'infrastructures d'aqueduc, pour un loyer total de 201 063,11 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention de renouvellement de bail entre la Ville de Montréal (locataire) et Sa Majesté le Roi du chef du Canada (locateur), pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2024, pour un site d'une superficie d'environ 6 031 mètres carrés, situé sur une partie du lot 6 352 693 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, connu sous le nom d'aqueduc Wellington, aux abords du canal Lachine, entre la rue du Séminaire et le pont Wellington, à des fins de maintien et d'entretien d'infrastructures d'aqueduc, pour un loyer total de 201 063,11 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245941004
80.01 (20.43)

CM24 0982

Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal acquiert du gouvernement du Québec, un terrain vacant appartenant au domaine hydrique de l'État, connu et désigné comme étant le lot 6 496 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de régularisation de titres, situé en bordure du lac Saint-Louis sur l'avenue Lilas, dans la Ville de Dorval, pour le prix de 770,27 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte de vente en vertu duquel le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour et au nom du gouvernement du Québec, cède à la Ville de Montréal le lot 6 496 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix d'un dollar, plus les taxes applicables;
- 2- d'approuver l'acquittement des frais administratifs applicables en vertu de l'article 1, paragraphe 5 a) de l'Annexe I du *Règlement sur le domaine hydrique de l'État*, au montant de 769,27 \$, plus les taxes applicables;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1230222001
80.01 (20.44)

CM24 0983

Approuver, conditionnellement à l'obtention de l'engagement définitif de la subvention, un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie monétaire, à l'organisme à but non lucratif Brique par brique, à des fins de construction de logements sociaux, un immeuble situé au 8600 à 8618, avenue De L'Épée, dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, connu comme étant le lot 6 402 268 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 1 057 mètres carrés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie monétaire, à Brique par brique, à des fins de construction de logements sociaux, un immeuble situé au 8600-8618, avenue De L'Épée, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 6 402 268 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 1 057 mètres carrés, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte;

- 2- d'autoriser la Ville à signer de l'acte de vente conditionnellement à la confirmation écrite de la Société d'habitation du Québec (SHQ) de l'engagement définitif de la subvention demandée dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation du projet;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249220001
80.01 (20.45)

À 17 h 12,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.49) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0984

Autoriser une dépense maximale de 1 456 848,86 \$, toutes taxes incluses, à être versée à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour divers travaux requis aux bâtiments municipaux localisés au 1451-1453, rue Sicard, 1743, rue Bourbonnière, 2661, rue Centre, 701, rue du Couvent, 7120, rue D'Iberville et 7898, rue Berri / Ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement du service de l'habitation (550 126,81 \$ en 2024, 728 092,90 \$ en 2025 et 178 629,15 \$ en 2026) / Autoriser une dépense supplémentaire de 19 194 \$, toutes taxes incluses, au PDI concernant des travaux de mise aux normes demandés par la SHDM

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 1 456 848,86 \$, taxes incluses, à être versée à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour divers travaux requis aux bâtiments municipaux localisés au 1451-1453, rue Sicard, au 1743, avenue Bourbonnière, au 2661, rue du Centre, au 701, rue du Couvent, au 7120, rue D'Iberville et au 7898, rue Berri;
- 2- d'autoriser une dépense supplémentaire de 19 194 \$, taxes incluses, au programme décennal d'immobilisations (PDI) concernant des travaux de mise aux normes demandés par la SHDM;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1243867004
80.01 (20.46)

CM24 0985

Autoriser une dépense additionnelle de 238 412,16 \$, taxes incluses, pour acquérir des heures dédiées d'ingénierie de support (DSE) dans le cadre du contrat accordé à Microsoft Canada inc. (CG21 0712), majorant ainsi le montant total du contrat de 677 516,80 \$ à 915 928,96 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 238 412,16 \$, taxes incluses, pour acquérir des heures dédiées d'ingénierie de support (DSE) dans le cadre du contrat accordé à Microsoft Canada inc. (CG21 0712) majorant ainsi le montant total du contrat de 677 516,80 \$ à 915 928,96 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction stratégies, pratiques d'affaires et performance, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245954012
80.01 (20.47)

CM24 0986

Autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale / Attester que tous les projets de la programmation déposée en soutien à la demande respecteront les critères d'admissibilité du programme, notamment, et non limitativement, qu'ils sont issus d'un plan climat partiel ou complet approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL);
- 2- d'attester que tous les projets de la programmation déposée en soutien à la demande respecteront les critères d'admissibilité du programme, notamment, et non limitativement, qu'ils sont issus d'un plan climat partiel ou complet approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);
- 3- de s'engager à respecter toutes les conditions et modalités du programme qui sont applicables à l'agglomération ou aux projets de la programmation;
- 4- de s'engager, si une aide financière est obtenue, à ce que l'agglomération et les villes constituant l'agglomération de Montréal payent tous les coûts non admissibles associés à leurs projets respectifs, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui leur incombent ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien d'infrastructures ou d'aménagements subventionnés;

- 5- d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal, ou son remplaçant, à signer pour et au nom de l'agglomération de Montréal, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;
- 6- de transmettre à la ministre des Affaires municipales une copie certifiée de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1249492006 (20.48)

CM24 0987

Approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et La Maison des RebElles pour l'acquisition de 22 nouvelles unités de logement situées au 4700, rue Saint-Ambroise dans l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de 3^e rang en faveur de la Ville de Montréal et le contrat de services professionnels, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière / Autoriser une aide financière de 1 205 987 \$ à La Maison des RebElles représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et La Maison des RebElles pour l'acquisition de 22 logements situés au 4700, rue Saint-Ambroise dans l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec;
- 2- d'autoriser une aide financière de 1 205 987 \$ à La Maison des RebElles représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de 3^e rang en faveur de la Ville de Montréal et le contrat de services professionnels, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière jointe au dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1243716001
80.01 (20.49)

À 17 h 14,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0988

Autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) du gouvernement du Canada pour le projet « Est de Montréal - Agrandir une infrastructure naturelle par la plantation massive d'arbres afin de contrer les épisodes de chaleur extrême affectant santé et résilience collective » / Approuver un projet de convention d'aide financière à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le dépôt de la demande de contribution financière au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) du gouvernement du Canada pour le projet « Est de Montréal - Agrandir une infrastructure naturelle par la plantation massive d'arbres afin de contrer les épisodes de chaleur extrême affectant santé et résilience collective »;
- 2- d'approuver le projet d'entente de contribution financière à intervenir entre la ministre des Affaires municipales du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1245186001
80.01 (30.01)

CM24 0989

Autoriser la modification à la répartition de 150 millions reçue du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan économique conjoint 2022-2025 afin qu'une somme de 3 300 000 \$ soit de la compétence de la ville centre

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la modification à la répartition de 150 M\$ reçue du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan économique conjoint 2022-2025 afin qu'une somme de 3 300 000 \$ soit de la compétence de la ville centre.

Adopté à l'unanimité.

1248798003
80.01 (30.02)

CM24 0990

Adopter la version actualisée de la Charte des données numériques

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la version actualisée de la Charte des données numériques.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249637001
80.01 (30.03)

CM24 0991

Demander à la ministre des Affaires municipales une prolongation de délais de 12 mois destinée à permettre à l'agglomération de Montréal de se conformer à l'OGAT habitation « Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de demander une prolongation de délai de 12 mois à la ministre des Affaires municipales afin que le conseil d'agglomération de Montréal réponde à l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT), portant sur l'habitation, intitulée « Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages »;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à transmettre à la ministre des Affaires municipales, la résolution du conseil d'agglomération, ainsi que le document justificatif produit conformément à la politique de prolongation des délais en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

1249339003
80.01 (30.04)

CM24 0992

Adopter la Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle pour la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle pour la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1244794002
80.01 (30.05)

À 17 h 28,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05).

À 17 h 29, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 septembre 2024
13 h**

**Séance tenue le lundi 16 septembre 2024 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mme Josefina Blanco, Mme Vicki Grondin, M. Doug Hurley et Mme Dominique Ollivier

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mme Laura Palestini et M. Craig Sauvé

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 19 h 02, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<p>1</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Pasquale Agostinelli</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)</p>	<p>Est-ce qu'il va y avoir des bassins de rétention d'eau pour prévenir les inondations dans le secteur de la rue de Belmont dans l'arrondissement de Saint-Léonard et qu'est-ce qu'on va faire pour se prémunir des inondations?</p> <p>DÉPÔT DE DOCUMENTS</p>
<p>2</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Nicola Pasquarelli</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)</p>	<p>Quelles sont les mesures qui seront mises en place par l'Administration dans le secteur Langelier dans l'arrondissement de Saint-Léonard pour se protéger des inondations? / Commentaires sur la réponse reçue</p>
<p>3</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Philippe Tétrault</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Sophie Mauzerolle</p>	<p>Expose les enjeux de sécurité de la piste cyclable de la rue Notre-Dame Est et demande quelles seront les actions mises de l'avant pour la sécurisation de cette piste cyclable / Quelles sont les communications entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et l'Administration concernant la sécurisation de la piste cyclable de la rue Notre-Dame Est?</p> <p>DÉPÔT DE PÉTITION</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Luzianna Étienne</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)</p>	<p>Est-ce qu'il y a une aide prévue concernant les dégâts causés par l'inondation sur la rue de Belmont dans le secteur Langelier de l'arrondissement de Saint-Léonard? / Qu'est-ce qui est prévu pour contrer ce problème?</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Amanda D'Andrea</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante</p>	<p>Pourquoi ne pas avoir approuvé les corrections au collecteur Langelier? / Aimerais comprendre pourquoi le collecteur Langelier est délaissé</p>
<p>6</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Marco Miserendino</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)</p>	<p>Souhaite que le projet de rue à sens unique vers l'Est (rue Saint-Zotique) soit arrêté / Reformule son souhait et demande s'il y a eu une étude d'impact</p> <p>DÉPÔT DE PÉTITION</p>
<p>7</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Fatima Matrane</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante (M. François Limoges)</p>	<p>Quels sont les changements et les ajouts du projet de conversion de la rue Saint-Zotique à sens unique? / Souhaite obtenir des vélos</p>

<p>8</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Michel Grenier</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Sophie Mauzerolle</p>	<p>Est-ce que les correctifs requis pour sécuriser la piste cyclable de la rue Notre-Dame Est seront mis de l'avant? / À quel moment l'Administration va-t-elle effectuer les travaux requis pour sécuriser le tronçon entre les rues Dickson et Sainte-Catherine?</p>
<p>9</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Steven Laperrière</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)</p>	<p>Est-ce que des photographies sont disponibles concernant les travaux au parc Jeanne-Mance, qui va mesurer les normes d'accessibilité pour ce parc et, est-ce que l'Administration va aller plus loin que les normes de base? / Souhaite de l'information détaillée supplémentaire et, si possible, en images</p>
<p>10</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Jeanne Bilodeau</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Sophie Mauzerolle</p>	<p>Est-ce que l'Administration va utiliser le terre-plein sur la rue Notre-Dame dans Mercier-Est pour protéger les cyclistes? / Souhaite des infrastructures sécurisées sur la piste cyclable Notre-Dame et souhaite que le comité de cyclistes de la piste Notre-Dame soit consulté avant la mise en place de mesures correctives</p>
<p>11</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Jérémie Lamarche</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)</p>	<p>À quel moment l'Administration va-t-elle modifier certains règlements pour protéger les personnes en situation d'itinérance du profilage social? / Souhaite que les lois et règlements soient respectés par le Service de police de la Ville de Montréal</p>
<p>12</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Abdellah Azzouz</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)</p>	<p>Comment aider les jeunes personnes en situation d'itinérance sans statut qui se font recruter pour des actes criminels?</p>
<p>13</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Gilbert Bauer</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry et M. Pierre Lessard-Blais)</p>	<p>Est-ce que la décision de transformer la place Versailles va être annulée afin de maintenir la vocation actuelle du centre commercial? / Est-ce que l'Administration va appuyer tous les promoteurs immobiliers?</p>

À 20 h 03, la présidente du conseil fait la lecture de 16 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<p>1</p> <p><u>Question de :</u> Andre Caron</p> <p><u>Réponse de :</u> Élu-e responsable (Mme Nancy Blanchet)</p>	<p>Recently, in our area of Lasalle, a neighbor has started a Turo operation (car rental service) and is parking his 10+ cars on the street greatly reducing the amount of parking on the street. Is there any by-law, regulation or plan to addresses this issue?</p>
<p>2</p> <p><u>Question de :</u> Pierreluc Huard</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante (Mme Christine Black)</p>	<p>Nouvelle installation dans le parc tres mal installer en plus ya des lumière accrocher qui pend aucune lumière dedans tout est brisse serais til possible de faire quelque chose qui a de lallure je nes jamais vue les lumiere allumer de tout l'été</p>
<p>3</p> <p><u>Question de :</u> Rhonda Wiseblatt</p> <p><u>Réponse de :</u> Élu-e responsable (Mme Émilie Thuillier)</p>	<p>repair all roads in and around montreal! urgent repairs needed</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u> Jason Abbott</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Benoit Langevin</p>	<p>How do we get helmets mandatory for all cyclists, e-bikes...?</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u> Sarah-Maude Raymond</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Luc Rabouin (Mme Marie Plourde)</p>	<p>Quels sont les réflexions derrière la planification des travaux dans le Petit Laurier ? Je réside sur la rue Saint-André, l'école Laurier, St-Grégoire, Metana, Boucher, Laurier plus tôt cette année et le Parc Laurier sont en travaux de façon constante depuis le printemps. Il n'est pas possible d'ouvrir ses fenêtres ou de profiter de son balcon sans entendre du vacarme de construction. C'est invivable et nous reconsidérons notre choix de quartier.</p>
<p>6</p> <p><u>Question de :</u> Joseph Pugliese</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Nancy Blanchet</p>	<p>Without Prejudice. Mayor Blanchet, Thank you in advance for taking this moment to review our question relating to Ville de Montreal case number 24168606. This case was initiated by DEMOCRATIQUE.CA INC. on June 27, 2024 via a request we made through 311. This case specifically relates to our request for an official review of the current snow removal practices in LaSalle, and by no later than Monday, October 7, 2024. We are referring to the “status quo” practice in LaSalle whereas, during the winter months, property owners and snow removal contractors appear to be permitted to dump their property snow on our public streets and sidewalks, and as far as the eyes can see. Unfortunately, this scenario plays out every winter in LaSalle, and with no apparent solutions in sight. It is also no secret this “status quo” practice continues to deprive many residents and visitors of much needed parking in LaSalle, and so much more during our winter months. Considering the legitimate time restraints in this question period, we will not get into all of the intricate details of our communications, including the many respectable solutions we proposed to our LaSalle Borough Council, in this case.</p>

[SUITE]

We are very confident our LaSalle Borough Council is fully aware of what we are requesting.

Unfortunately, this ongoing and nagging practice persists in LaSalle, the whole to no avail. This has been the case for decades too long. This is also regardless of the repeated complaints made by citizens to 311, our elected officials, etc regarding this very well-known snow removal issue, which will not fix itself.

Considering our latest email communications with your office regarding case number 24168606, namely our request for a public consultation to be held at LaSalle Borough Hall by no later than Monday October 7, 2024, may you please advise as to when, or if this public consultation may take place.

Mayor Blanchet, we politely and respectfully thank you in advance for your earliest attention.

7

Question de :

Stephanie Thomson

Réponse de :Mme Valérie Plante
(Mme Christine Black)

Bonjour,

J'aimerais comprendre pourquoi certaines informations d'intérêt publique diffusés via les réseaux sociaux ne sont publiées QUE sur le profil personnel de la mairesse, plus spécifiquement sur Facebook. Serait-il AU MOINS possible de tagger l'Arrondissement afin que l'information circule au plus grand nombre de personnes? Je suis abonnée au profil de l'Arrondissement - je ne suis pas une amie personnelle de la mairesse, ce n'est donc pas intuitif de consulter son profil personnel, mais j'ai récemment découvert par hasard certaines publications qui mériteraient d'être sur le profil de l'Arrondissement car la population y est affectée. Voici quelques exemples :

13, 14, 15 et 21 août accumulation d'eau et travaux de pompage sur Lacordaire

25 août zone d'échanges sécurisée au poste 39

28 août travaux sur Henri-Bourassa et Léger

J'espère que dorénavant toute information importante impliquant la population sera transmise sur le profil de l'Arrondissement.

Merci

8

Question de :

Maria Sangiorgio

Réponse de :

Mme Caroline Bourgeois

I would like you to take the time to review this as you are the Mayor of RDP As you are well aware, there is a bus lane at the corner of Pierre Baillargeon and 41st Avenue on Maurice Duplessis. I understand that you may think this is appropriate and efficient for the people in the area, but unfortunately, there really aren't many people in the area who benefit from a bus lane for a block. The only thing it causes is a lot of stress for the people who live in the area. Please let me explain, there are many condominiums and apartment buildings east and west of Maurice Duplessis. In between these intersections. There is not enough parking for the residents who live here. Especially during the times when the bus lane is in effect. We do NOT all have parking. There are a lot of people who don't have one and it causes a lot of problems. Always looking for a parking spot when there isn't one to get home at times when the lane is still open. Driving around the block and wasting valuable time is very inconsiderate. Getting tickets, trying to run errands and bring the groceries in while parked a block away with a small child is very difficult, especially as a single mom. There are also a lot of problems in the winter when there is snow everywhere and no parking. Hard packed snow that makes it impossible to park and parking is limited especially when there are snow banks. A lot of people are upset and fed up. I took matters into my own hands to try to make the situation better and asked if there was anything we could do to make life a little easier because it is hard enough. The bus already has priority with the light to go first before the rest of the cars, on Pierre Baillargeon and Maurice Duplessis. There has never been or has never been traffic to have this bus lane, I have been here for 10 years. At the back of our house, there are also condos with no parking, they park on the street, so we can't even go there to find a parking spot. We are also not allowed to park in the YLC building parking lot. It is very frustrating because we can't even receive people because there is never any parking. There is no parking for us at the residence, the west side starts at 6:30 in the morning so we can't park there, we will receive a ticket of \$300 and more, so where do we park? The east side of Theo starts at 3:30 until 6 p.m., it makes no sense. We get home from work most of us at 5pm and the bus lane on the east is open until 6pm so again where do we go when the west side is already full of parked cars. Winter is even worse with snow banks all over Maurice

[SUITE]

Duplessis that even the bus doesn't go there and we still can't park. Theo's snow removal is horrible where do we park when the signs are up? We walk long distances home and the sidewalks are not clean it's disappointing. Or give us room to park in the YLC parking lot but it belongs to the church where they said they will tow the cars. Especially in the winter when there is snow removal where do we go? We can stay in the car and wait for them to do it overnight. Having kids and always changing cars and bringing the kid because they're afraid to be alone is hard enough. Please have some consideration and compassion for the people who live here and help us. Please remove the bus lane from this block because we are in trouble. Please listen to us.

<p>9</p> <p><u>Question de :</u> Omar Bena</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)</p>	<p>Bonjour madame la mairesse et joyeux anniversaire en retard :), Cette année n'a pas été un beau cadeau pour vous, mais espérons que l'année 2025 soit un peu moins stressante pour tous les Montréalais, incluant vous aussi :) Justement, j'ai un cadeau pour vous. Le meilleur projet de logements abordable de toute l'histoire du QC (fait par des jeunes d'ici), mais aussi un des plus complexes - point de vue administratif. Ce même côté administratif crée une lenteur sidérante dans notre projet. Nous savons comment régler plusieurs problèmes qui datent d'avant même la création de projet Montreal et certains qui se sont exacerbés durant les dernières années - nous cherchons donc des pistes pour accélérer notre cadence surhumaines et non la ralentir. Nous avons recus différentes offre d'investisseurs que nous avons rejetés car nous ne voulons pas monter les prix des loyers, mais voulons les stabiliser. Nous avons vecu dans de magnifiques penthouse, comme dans la rue. Cela nous donne une perspective unique du problème et une empathie or de tout doute raisonnable. Comment faire pour organiser une rencontre expéditive de 15 min, afin de discuter de tout cela sans avoir a attendre 4 a 10 mois via *l'article 89 *(Reference : https://montreal.ca/demarches/demander-lapprobation-dun-projet-grace-larticle-89-de-la-charte-de-la-ville?arrondissement=VM) ?</p>
<p>10</p> <p><u>Question de :</u> Jihene Bibi</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)</p>	<p>Plainte 24-204872 : Bonjour, sur la rue artérielle Newman et Viola-Desmond, les autos passent à toute vitesse sans laisser traverser les piétons vers Maxi. Ce passage est de plus en plus achalandé depuis l'ouverture du Maxi. Nous demandons d'avoir un panneau de Stop afin de laisser les personnes âgées et jeunes adultes de traverser en toute sécurité. Vous pouvez également déléguer cette responsabilité à l'arrondissement Lasalle ou encore installer un radar et diminuer la vitesse à 30km/h. Merci de prendre en considération cette demande avant qu'un malheur se produise. Merci beaucoup Jihene (une passionnée de son quartier)</p>
<p>11</p> <p><u>Question de :</u> Christopher McCray</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic</p>	<p>Bonjour, L'hiver dernier, vous avez mis en place un projet pilote d'interdiction des klaxons des remorqueuses de déneigement dans certains arrondissements. Ces bruits sont très dérangeants, surtout dans les quartiers centraux denses, où un faible pourcentage de la population possède une voiture. Ces klaxons interrompent le sommeil et même le travail, dans un contexte où une partie non négligeable de la population fait du télétravail. Prévoyez-vous étendre ce projet pilote aux autres arrondissements cet hiver? Ce serait très apprécié pour améliorer la qualité de vie et la santé des résidents. Merci beaucoup!</p>

<p>12</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Jean-Francois Patenaude-Monette</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Marianne Giguère (Mme Sophie Mauzerolle)</p>	<p>Concernant le REV Henri-Bourassa, les études pour le futur tronçon entre la rue Félix-Leclerc et le Boul. de l'Acadie comprenant les zones dangereuses telles le boul. Marcel-Laurin, l'A15 et le boul. de l'Acadie sont-elles terminées? Sinon, quand prévoit-on obtenir les conclusions de ses études? Je vous rappelle que malgré la portion du REV actuellement en cours de réalisation dans le secteur industriel de Saint-Laurent, nous n'avons toujours aucun échancier concernant la portion Est dans Saint-Laurent. Pouvez-vous promettre aux résidents de Saint-Laurent et de Cartierville qu'ils auront prochainement eux aussi droit à un REV rapide et sécuritaire pour voyager d'Est en Ouest. Merci.</p>
<p>13</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Ruth Pierre-Canel</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)</p>	<p>J'ai des locataires impliqués dans le meurtre de mon mari. Toutes les institutions concernées ne veulent rien faire alors qu'ils occupent un logement dans mon immeuble. Ils ne paient plus leur loyer depuis 2 mois. La Régie ne s'occupe du crime. Que fais-je ?</p>
<p>14</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Amanda Greenblatt</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Élu-e responsable (M. Dimitrios (Jim) Beis)</p>	<p>I am writing to request the renovation of Olympia Park in Pierrefonds. The park, which is crucial for local families, is in poor condition. The toddler section has a burnt slide structure and weeds growing through the sand, making it unsafe and uninviting. This park is essential for low-income families, daycares, and nearby schools, providing a space for children to play and socialize. Upgrading the park would improve safety and offer a welcoming place for families to connect, as many neighbors currently drive to other parks due to its poor condition. Investing in Olympia Park aligns with our city's commitment to enhancing public spaces. For further details, please see this review: https://strollerparking.ca/olympia-park/. Thank you for considering this request.</p>
<p>15</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Alain Gagné</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Élu-e responsable (M. Benoit Dorais)</p>	<p>Plusieurs résidents se plaignent de ne pouvoir dormir en raison du bruit excessif de ce club privé dont le niveau des sons graves "les basses" dérangent grandement leur qualité de vie et sommeil. En effet, lors de spectacles la vibration des graves qui semblent se dégager du toit du bâtiment New Gas City impactent fortement les étages supérieurs de l'immeuble du 198 rue Ann depuis le 5^e étage jusqu'au 21^e, sans compter les cris des clubbeurs dehors, des déchets laissés au sol, des voitures qui roulent à sens inverse sur la rue Ottawa et Ann en raison de la recherche de stationnement et des parkings sauvages sur les coins de rues. Plusieurs tentatives de tenter d'entrer en contact avec le propriétaire ou le gérant via leur site web n'ont jamais donné de résultat sans réponse de leur part. Qu'est ce que le conseil de notre arrondissement entend faire pour faire rectifier la situation pour le bien-être de ses concitoyens.</p> <p>Je vous remercie d'avance pour votre réponse et vous souhaite une agréable séance du Conseil.</p>
<p>16</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Stessy Maisonneuve</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante (M. Aref Salem)</p>	<p>Bonjour, j'aimerais vous parler d'un problème qui se déroule dans ma rue. J'habite sur la rue des Grandes Prairies avant pix 9. J'ai pu constater que plusieurs personnes méchantes et égoïstes monopolisent deux places de stationnement dans la rue afin de garder une place pour leurs amis ou membres de leur famille. En tant que travailleuse de la santé, je termine tard le soir. Donc, quand je rentre et que je constate que plusieurs places de stationnement dans la rue ont été volontairement monopolisées, cela me frustre. L'agence de mobilité durable ne peut rien faire, car il n'y a pas de loi à cet effet. J'aimerais comprendre ce que la ville fait pour nous, les travailleurs qui finissent tard et qui ne trouvent pas de place de stationnement.</p>

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 32. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 32, le conseil reprend ses travaux.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle le point 51.02 comme convenu en début d'assemblée.

CM24 0993

Nommer Marie-Antoinette Diop et Yue Qian Zhang pour un premier mandat de trois ans à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal, de septembre 2024 à septembre 2027

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1424;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver la nomination de Mme Marie-Antoinette Diop, comme membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2027, en remplacement de Mme Sarah El Ouazzani;
- 2- d'approuver la nomination de Mme Yue Qian Zhang, comme membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2027, en remplacement de Mme Joia Duskic;
- 3- de remercier Mme Sarah El Ouazzani et Mme Joia Duskic pour leur contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1247181003

Le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle le point 15.01 comme convenu en début d'assemblée.

CM24 0994

Déclaration pour le Mois de l'héritage latino-américain

Attendu que le premier Mois de l'héritage latino-américain a été proclamé à Montréal en octobre 2019 et qu'il célèbre cette année son sixième anniversaire;

Attendu que le Mois de l'héritage latino-américain vise à favoriser la convergence et le rayonnement des expressions sociales et culturelles émanant de la population issue de l'immigration latino-américaine, dans le but de les valoriser et les célébrer;

Attendu que les communautés d'origine latino-américaine représentent un important groupe social, pluriel et diversifié, au sein de la communauté montréalaise;

Attendu que selon le recensement de 2021, 106 355 résidentes et résidents de la région de Montréal sont nés dans un des 19 pays latino-américains, ce qui représente environ 10 % de la population née à l'étranger;

Attendu que près de 175 000 Montréalaises et Montréalais s'identifient comme ayant des racines en Amérique latine;

Attendu que plusieurs vagues migratoires ont constitué la communauté latino-américaine montréalaise depuis les années 1960 et que de nombreuses personnes immigrantes continuent à arriver en provenance d'une diversité de pays en Amérique latine pour étudier, travailler, rejoindre leur famille ou trouver refuge politique;

Attendu que la grande majorité des Québécoises et des Québécois d'origine latino-américaine résident dans la région métropolitaine de Montréal et que la quasi-totalité d'entre eux demeurent dans la Ville de Montréal et se concentrent principalement dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Rosemont–La Petite-Patrie;

Attendu que la population montréalaise d'origine latino-américaine constitue un élément indissociable de la vie sociale, économique et culturelle de Montréal;

Attendu qu'il n'y a jamais eu autant d'élus et d'élues d'origine latino-américaine, tous partis et paliers de gouvernement confondus, ce qui témoigne de l'engagement important de ces communautés envers leur pays, leur province et leur ville d'accueil;

Attendu que le gouvernement fédéral a adopté, en juin 2018, une loi faisant du mois d'octobre, le Mois du patrimoine latino-américain;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2018, une loi faisant du mois d'octobre, le Mois du patrimoine hispanique;

Attendu qu'il est crucial de mieux faire connaître les riches contributions des membres des communautés d'origine latino-américaine - comme créateurs, entrepreneurs, innovateurs ou acteurs sociaux engagés - afin de valoriser la diversité, de combattre les préjugés et de favoriser leur pleine intégration;

Attendu que dans le cadre du Mois de l'héritage latino-américain, les efforts de nombreux partenaires et de la Table de concertation convergent avec les efforts de la Ville de Montréal dans ses travaux de promotion des relations interculturelles et de lutte contre les discriminations;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

que la Ville de Montréal:

- 1- souligne, en octobre, le sixième Mois de l'héritage latino-américain;
- 2- souligne l'apport des communautés d'origine latino-américaine au développement et au rayonnement de Montréal;
- 3- continue de faire la promotion des différentes cultures qui façonnent son paysage, dont la culture latino-américaine, afin de promouvoir l'inclusion et de lutter contre les discriminations.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, la mairesse de Montréal souhaite la bienvenue aux personnes invitées, membres de la Table du Mois de l'héritage latino-américain, et les remercie pour le travail accompli à l'occasion de ce mois de célébrations. Il s'agit de Victor Armony, Hector Giraldo, Maria Longo, Talia Leon, Eliana Jaramillo, Claudia Sarracini, Ana Gloria Blanch, Angela Sierra et Cecilia Escamilla.

Mme Plante rappelle notamment les nombreuses contributions de la communauté latino-américaine au développement de la métropole, que ce soit en matière de création, d'entrepreneuriat, d'innovation ou d'action sociale. Elle mentionne que ces personnes enrichissent la vie de nos quartiers, alimentent notre culture, dynamisent notre économie et contribuent à l'ouverture de notre ville sur le monde, nous

permettant ainsi de valoriser la diversité, de combattre les préjugés et de favoriser la pleine intégration de toutes les personnes immigrantes.

Pour terminer, la mairesse de Montréal invite la population à célébrer et à participer aux différentes activités organisées dans le cadre du Mois de l'héritage latino-américain.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal et cède la parole à la conseillère Alba Zuniga Ramos.

Mme Zuniga Ramos souhaite à son tour la bienvenue aux invités présents à l'hôtel de Ville. Elle remarque l'amour que les personnes d'origine latino-américaine portent à la culture québécoise et vice-versa. Elle enchaîne, entre autres, sur les nombreuses contributions de la communauté latino-américaine à la société montréalaise, de même que partout au Québec.

En conclusion, la conseillère Zuniga Ramos nous invite à célébrer la culture latino-américaine, à souligner avec fierté ce qui a été accompli jusqu'à présent et à réfléchir aux enjeux que vivent les travailleurs étrangers temporaires provenant de l'Amérique latine.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

En résumé, M. Corvil précise que plusieurs personnes immigrantes venant des quatre coins du globe élisent domicile à Montréal, contribuant ainsi à l'identité plurielle de la métropole, alors que le paysage latino-américain y joue un rôle prépondérant, notamment avec les nombreuses activités et festivals latino-américains. M. Corvil croit que les actions des gouvernements fédéral et provincial, et celles de la Ville de Montréal, mettent en valeur les contributions des communautés hispaniques. Il donne également une définition du concept de l'Amérique latine, exposant le lien qui unit Haïti, la République dominicaine et Cuba. M. Corvil clôt son intervention et fait valoir le travail d'organismes œuvrant dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension puis, nous invite à suivre les nombreuses activités planifiées dans le cadre du Mois de l'héritage latino-américain.

La présidente du conseil remercie le conseiller Josué Corvil pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 20 h 56, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05).

CM24 0995

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017) ».

Adopté à l'unanimité.

1249861006
80.01 (42.01)

CM24 0996

Adoption - Règlement autorisant des emprunts pour un montant total de 1 520 000 \$ afin de financer l'achat d'équipements nécessaires au contrôle des rejets et au suivi environnemental ainsi que l'achat ou les rénovations de stations pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant des emprunts pour un montant total de 1 520 000 \$ afin de financer l'achat d'équipements nécessaires au contrôle des rejets et au suivi environnemental ainsi que l'achat ou les rénovations de stations pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1246831001
80.01 (42.02)

CM24 0997

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 218 353 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 218 353 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1248285001
80.01 (42.03)

CM24 0998

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004) ».

Adopté à l'unanimité.

1248168005
80.01 (42.04)

CM24 0999

Adoption - Règlement modifiant le règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029) ».

Adopté à l'unanimité.

1244352005
80.01 (42.05)

CM24 1000

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. concernant la modification de certaines dispositions de la convention collective et les modalités de la directive sur l'assignation des heures supplémentaires (remplacement du statut de pompiers temporaires pour le statut de pompiers flottants)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (APM) concernant la modification de certaines dispositions de la convention collective et les modalités de la DA-ASS en lien avec les pompiers flottants.

Adopté à l'unanimité.

1246404001
80.01 (50.01)

À 21 h,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1001

Accorder des contrats à Simwell transport inc., Transport JR Cyr et fils inc., Ferme Camille Billette et fils s.e.n.c., Les entreprises Marsala inc., MRC Excavation et Excavation Gricon, pour le service de transport de la neige, par lot, pour les arrondissements de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro, pour une période de deux saisons hivernales - Dépense totale de 1 777 455,37 \$, taxes incluses (contrat : 1 481 212,81 \$ + variation des quantités : 222 181,92 \$ + contingences : 74 060,64 \$) - Appel d'offres public 24-20588 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2024 par sa résolution CE24 1305;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, seules soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de deux saisons hivernales, les commandes pour la fourniture de service de transport de la neige, par lot, pour les arrondissements de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20588 et au tableau de prix reçus joint :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Simwell transport inc.	5	124 173 \$
Transport JR Cyr et fils inc.	6	86 645,16 \$
Transport JR Cyr et fils inc.	7	86 645,16 \$
Transport JR Cyr et fils inc.	8	94 923,36 \$
Ferme Camille Billette et fils s.e.n.c.	11	177 992,34 \$
Ferme Camille Billette et fils s.e.n.c.	12	177 992,34 \$
Les entreprises Marsala inc.	13	154 526,40 \$
MRC Excavation	16	85 541,40 \$
MRC Excavation	18	96 579 \$
Simwell transport inc.	19	113 135,40 \$
MRC Excavation	24	96 579 \$
Excavation Gricon	28	93 240,13 \$
Excavation Gricon	30	93 240,13 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 74 060,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 222 181,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1245382009

CM24 1002

Accorder un contrat à Construction N.R.C. inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de feux de circulation et d'axes de mobilité (50 projets) - Dépense totale de 1 253 974,84 \$, taxes incluses (contrat : 1 044 979,03 \$ + contingences : 208 995,81 \$) - Appel d'offres public 516209 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1344;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux d'aménagement de feux de circulation et d'axes de mobilité à 50 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 044 979,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 516209;
- 2- d'autoriser une dépense de 208 995,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Construction N.R.C. inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1248848017

CM24 1003

Autoriser le transfert d'un montant de 52 631,47 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Lemay Co inc., Bouthillette Parizeau inc., Calculatec inc. et Marchand Houle et Associés inc. (CM18 0235) pour le réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine, majorant ainsi la dépense totale du contrat de 1 882 227,81 \$ à 1 934 859,28 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2024 par sa résolution CE24 1307;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 52 631,47 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Lemay Co inc., Bouthillette Parizeau inc., Calculatec inc. et Marchand Houle et Associés inc. (CM18 0235) pour le réaménagement du Théâtre de Verdure au parc La Fontaine, majorant ainsi la dépense totale du contrat de 1 882 227,81 \$ à 1 934 859,28 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1241670001

CM24 1004

Conclure une entente-cadre avec Unifirst Canada Ltée, pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements de protection contre les arcs électriques (catégorie 2) pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation - Montant estimé de l'entente-cadre : 597 131,27 \$, taxes incluses (entente-cadre : 519 244,58 \$ + variation des quantités : 77 886,69 \$) - Appel d'offres public 24-20504 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2024 par sa résolution CE24 1308;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée approximative de 36 mois, par laquelle Unifirst Canada Ltée, seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de location, d'entretien et de réparation de vêtements de protection contre les arcs électriques (catégorie 2), conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20504 et au tableau de prix reçu joint :

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Unifirst Canada Ltée	1	519 244,58 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 77 886,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Unifirst Canada Ltée;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1249107001

CM24 1005

Conclure une entente-cadre pour des services professionnels avec FNX-INNOV inc., d'une durée de 18 mois, pour la conception et la surveillance du maintien de la circulation et gestion des impacts dans le cadre des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - Montant estimé de l'entente-cadre : 813 793,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-2316 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2024 par sa résolution CE24 1310;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois par laquelle FNX-INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la conception et la surveillance du maintien de la circulation et gestion des impacts dans le cadre des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 813 793,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2316;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et FNX-INNOV inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président par intérim de la CSEM à signer ledit projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc. selon l'appel d'offres;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1240649010

À 21 h 01,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1006

Approuver le projet d'entente subsidiaire entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et la Ville de Montréal pour la reconstruction du pont d'étagement du chemin Côte-de-Liesse, au-dessus de la 43^e Avenue et de l'escalier dans l'axe de l'autoroute 520 et des voies de desserte dans l'arrondissement de Lachine et la Ville de Dorval / Autoriser une dépense totale de 10 258 809,94 \$, taxes incluses (conception et travaux : 10 230 066,19 \$ + incidences : 28 743,75 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2024 par sa résolution CE24 1311;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente subsidiaire numéro 100890 entre le gouvernement du Québec, représenté par la ministre des Transports et de la Mobilité durable, et la Ville de Montréal, pour la reconstruction du pont d'étagement du chemin Côte-de-Liesse au-dessus de la 43^e avenue (structure 81-03111A) et de l'escalier (structure 81-03620) dans l'axe de l'autoroute 520 et des voies de desserte dans l'arrondissement de Lachine et la Cité de Dorval (projet 13-02);
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 10 258 809,94 \$, taxes et incidences incluses, conformément à l'entente;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1247000005

CM24 1007

Approuver le projet d'entente subsidiaire entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et la Ville de Montréal pour la reconstruction des ponts de l'autoroute 520 au-dessus de l'autoroute 13 et la réparation de deux murs à proximité dans les arrondissements de Lachine et de Saint-Laurent et la Ville de Dorval / Autoriser une dépense totale de 765 733,50 \$, taxes incluses (conception et travaux : 736 989,75 \$ + incidences : 28 743,75 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2024 par sa résolution CE24 1312;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente subsidiaire numéro 202029 entre le gouvernement du Québec, représenté par la ministre des Transports et de la Mobilité durable, et la Ville de Montréal, pour la reconstruction des ponts de l'autoroute 520 au-dessus de l'autoroute 13 (structures 81-03210 A et B) et la réparation de deux murs à proximité dans les arrondissements de Lachine et de Saint-Laurent et la Cité de Dorval (projet 13-03);
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 765 733,50 \$, taxes et incidences incluses, conformément à l'entente;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1247231044

CM24 1008

Approuver le projet d'entente subsidiaire entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et la Ville de Montréal pour la réparation des éléments structuraux de l'autoroute 40, entre l'A520 et le boulevard Provencher, dans l'arrondissement de Saint-Laurent / Autoriser une dépense totale de 4 211 730,86 \$, taxes incluses (conception et travaux : 4 182 987,11 \$ + incidences : 28 743,75 \$), à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2024 par sa résolution CE24 1313;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente subsidiaire numéro 202027 entre le gouvernement du Québec, représenté par la ministre des Transports et de la Mobilité durable, et la Ville de Montréal, pour la réparation des éléments structuraux de l'autoroute 40 entre l'A520 et le boulevard Provencher, dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 21-09);
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 4 211 730,86 \$, taxes et incidences incluses, conformément à l'entente;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1247231048

CM24 1009

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Pattison Outdoor Advertising LP, pour une période de 10 ans rétroactivement du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2034, le toit d'une bâtisse situé au 3590, rue Saint-Patrick, pour exploiter et entretenir un panneau publicitaire, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, moyennant une recette totale de 789 861,74 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2024 par sa résolution CE24 1314;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Pattison Outdoor Advertising LP, pour une période de 10 ans, rétroactivement du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2034, le toit d'une bâtisse situé au 3590, rue St-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour exploiter et entretenir un panneau publicitaire, moyennant une recette totale de 789 861,74 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1245372005

CM24 1010

Approuver un projet de convention de prêt d'immeubles par lequel la Ville prête à Regroupement des Magasins-Partage de l'Île-de-Montréal, à titre gratuit, pour une durée de 21 mois à compter du 1^{er} avril 2024, les immeubles suivants : La Maison Antoine-Legault-Dit-Deslauriers et l'accueil de la ferme écologique qui sont situés à l'intérieur du Grand parc de l'Ouest - secteur de la ferme du Cap-Saint-Jacques, à des fins d'activités communautaires et d'agriculture urbaine. Le montant de la subvention immobilière pour cette occupation est de 22 750 \$, incluant les frais d'exploitation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2024 par sa résolution CE24 1315;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de prêt d'immeubles par lequel la Ville de Montréal prête à Regroupement des Magasins-Partage de l'Île-de-Montréal, à titre gratuit, pour une durée de 21 mois à compter du 1^{er} avril 2024, les immeubles suivants : la Maison Antoine-Legault-Dit-Deslauriers, et l'accueil de la ferme écologique, qui sont situés à l'intérieur du Grand parc de l'ouest - secteur du Cap-Saint-Jacques, à des fins d'activités communautaires et d'agriculture urbaine, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prêt d'immeubles.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Benoit Langevin

appuyé par Mme Chantal Rossi

de reporter à la prochaine assemblée l'étude du point 20.10, conformément au paragraphe 2^o de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité indique qu'il n'y a pas de consentement sur la proposition de report du point à une assemblée ultérieure.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Benoit Langevin, après avoir obtenu de plus amples informations sur ce dossier de la part de la conseillère Laurence Lavigne Lalonde, retire sa proposition de report à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1245323005

À 21 h 20,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1011

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Investissements Claricpur Décarie inc./Claricpur Décarie investments inc., à des fins d'assemblage pour la construction d'un projet d'habitations résidentielles, un terrain constitué du lot 6 607 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, correspondant à une partie de la ruelle située entre le boulevard Décarie et l'avenue Prud'homme, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 102,7 mètres carrés, pour un montant de 350 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 6 607 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à toutes fins que de droit

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1364;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à Investissements Claricpur Décarie inc./Claricpur Décarie investments inc., à des fins d'assemblage pour la construction d'un projet locatif d'habitations résidentielles, un terrain vacant constitué du lot 6 607 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, correspondant à une partie de ruelle située entre le boulevard Décarie et l'avenue Prud'homme, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 102,7 mètres carrés, pour un montant de 350 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, dont l'établissement d'une servitude réelle temporaire en faveur de la Ville;
- 2- de fermer et de retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, le lot 6 607 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite du Service de la stratégie immobilière à l'effet que Bell Canada a retiré ses équipements, consentis à les abandonner ou convenus d'une entente avec Investissements Claricpur Décarie inc./Claricpur Décarie investments inc.;
- 4- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite du Service de la stratégie immobilière à l'effet que l'Entente d'infrastructures est signée et adoptée par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- 5- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite du Service des affaires juridiques à l'effet que l'opération cadastrale est complétée et que les nouveaux lots, créés et publiés au registre foncier du cadastre du Québec, visés par l'acte de vente sont conformes à la promesse d'achat et au plan d'opération cadastrale joints au présent dossier décisionnel;
- 6- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1248290004

CM24 1012

Autoriser une dépense maximale de 66 096,50 \$, taxes incluses, à être versée à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour divers travaux requis au bâtiment municipal localisé au 2250, rue Plessis, dans le cadre du budget de fonctionnement du Service de l'habitation en 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1371;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 66 096,50 \$, taxes incluses, à être versée à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour divers travaux requis au bâtiment municipal localisé au 2250, rue Plessis dans le cadre du budget de fonctionnement du Service de l'habitation en 2025;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1243867005

CM24 1013

Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux d'égout et de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et d'utilités publiques (CSEM, Bell, Hydro-Québec) dans la rue Aylmer, de la rue Milton à la rue Prince-Arthur Ouest dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 8 312 556,75 \$, taxes incluses (contrat : 6 587 798,46 \$ + contingences : 763 267,98 \$ + incidences : 961 490,31 \$) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 1 138 109,46 \$, taxes incluses (contrat entente : 992 017,20 \$ + contingences : 146 092,26 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente - Appel d'offres public 464410 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1345;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout et de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et d'utilités publiques (Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM), Bell, Hydro-Québec) dans la rue Aylmer, de la rue Milton à la rue Prince-Arthur Ouest dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 587 798,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 464410;
- 2- d'autoriser une dépense de 763 267,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 961 490,31 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 1 138 109,46 \$, taxes incluses (contrat entente : 992 017,20 \$ + contingences : 146 092,26 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1247231024

CM24 1014

Conclure une entente-cadre avec Équipe Laurence inc. pour des services professionnels en ingénierie visant divers projets au Complexe sportif Claude-Robillard, notamment le stade d'athlétisme, pour une période de cinq ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires - Montant estimé de l'entente : 1 707 637,45 \$, taxes incluses (contrat : 1 484 902,13 \$ + contingences : 222 735,32 \$) - Appel d'offres public 24-20555 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1358;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, par laquelle Équipe Laurence inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie visant divers projets au Complexe sportif Claude-Robillard, notamment le stade d'athlétisme, pour une somme maximale de 1 484 902,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20555;
- 2- d'autoriser une dépense de 222 735,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Équipe Laurence inc.;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1248782001

CM24 1015

Résilier le contrat accordé à Constructions Rocart inc. pour des travaux de réfection et de mise aux normes des rampes d'accès et du revêtement de la cour des bonsaïs de la Maison de l'Arbre Frédéric-Back du Jardin botanique de Montréal (CM23 1432) / Autoriser un paiement de 88 393,07 \$, taxes incluses, à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1352;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat accordé à Constructions Rocart inc. pour les travaux de réfection/mise aux normes des rampes d'accès et du revêtement de la cour des bonsaïs de la Maison de l'Arbre Frédéric-Back au Jardin botanique de Montréal (CM23 1432);
- 2- d'autoriser un paiement de 88 393,07 \$, taxes incluses, afin d'acquitter les frais reliés à cette résiliation;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1247227003

À 21 h 21,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 20.16 à 20.20.

À 21 h 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au lendemain, le mardi 17 septembre, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 septembre 2024
13 h**

**Séance tenue le mardi 17 septembre 2024 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauté, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mme Josefina Blanco et M. Doug Hurley

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mme Laura Palestini et M. Craig Sauv 

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur g n ral
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion
M. Simon B langer-Gagnon, Analyste-r dacteur

En ouverture, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue   toutes et   tous et fait la d claration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone mill naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait  de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalit  en territoire non c d  ».

Ensuite, Mme Musau Muele d die la minute de silence   la m moire du Dr Clarence Bayne, militant infatigable pour les droits des personnes noires. La pr sidente du conseil fait l' loge de son engagement au sein des communaut s noires de Montr al et souligne, entre autres, sa participation   la reconnaissance du Mois de l'histoire des Noirs par le maire Jean Dor . En conclusion, elle d clare que le Dr Bayne fut le r cipiendaire de nombreuses distinctions, parmi lesquelles se trouvent la m daille du Gouverneur g n ral, le prix Martin Luther King Jr. et la M daille du jubilé d'or de la reine Elizabeth II.

Au nom du conseil, la présidente offre ses condoléances à la famille et aux proches du Dr Clarence Bayne.

Mme Musau Muele poursuit en invitant les membres de l'assemblée à participer en grand nombre à l'édition 2024 de l'événement Cité Elles MTL. La présidente du conseil rappelle qu'il est du rôle des personnes élues de redorer et d'encourager la participation citoyenne puis, elle demande d'observer un moment de silence.

La présidente du conseil remercie les membres pour ce moment de recueillement et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 9 h 40, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1
Question de :
 M. Alexandre Popovic
 Est-ce que l'Administration va se conformer au récent jugement Poulin de la Cour supérieure et dédommager les personnes visées par le profilage racial? / Est-ce qu'il y a une prise de conscience sur cet enjeu de la part de l'Administration et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)?

Réponse de :
 Élu-e responsable
 (M. Alain Vaillancourt)

2
Question de :
 M. Romain Gagnon
 Concernant l'affiche de bienvenue à l'hôtel de ville qui montre une femme voilée, croit qu'il s'agit de la promotion de la religion et de la discrimination envers les femmes et, en ce sens, questionne l'Administration à ce sujet, notamment dans un contexte de laïcité / Est-ce que cette affiche de bienvenue sera retirée dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville?

Réponse de :
 Mme Valérie Plante
 (Mme Despina Sourias)

3
Question de :
 M. Robert M. Edgar
 Combien de recommandations ont été mises de l'avant découlant du rapport 2018 signé par Armony-Hassaoui-Mulone intitulé « Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées »? / Est-ce que l'Administration peut s'assurer qu'il y aura une consultation auprès des groupes locaux représentant les personnes autochtones lors de l'élaboration d'un prochain rapport les concernant en matière de sécurité publique?

Réponse de :
 M. Alain Vaillancourt

À 9 h 53, la présidente du conseil fait la lecture de 18 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

17
Question de :
 Azzeddine Haddadi
 Bonjour, suis un citoyen canadien mon nom Azzeddine haddadi j habite dans le quartier de St Michel , proche de la rue iberville avec louvain, je vous demande svp de nous trouver une solution concernant le stationnement est surtout l'hiver comme des parking privés de la ville ou des terrains a coté le parc Frédéric pour les habitants de quartiers ,vraiment on a la misère pour trouver un stationnement dans la rue ou proche de chez moi , parfois je stationne loin de chez moi et je marche 15 min pour rentrer à ma maison et même problème pour mes frères et mes voisins, en plus vous avez fait des pistes cyclable dans les rues qui a augmenté notre souffrance et les difficultés de stationnement nos voitures, j ai payé les derniers mois plus de 1000 dollars des contraventions à cause il y a pas des stationnement après 17h00 , j espère vous trouverez des solutions adéquate pour nos problèmes, merci

Réponse de :
 Élu-e responsable
 (Mme Laurence Lavigne Lalonde)

<p>18</p> <p><u>Question de :</u> Sophie Coulombe</p> <p><u>Réponse de :</u> Élu-e responsable (M. Éric Alan Caldwell)</p>	<p>J'ai écrit à la STM suite à l'abolition de deux arrêts d'autobus qui se trouvaient au coins de Galt/Claude et de L'Église/Claude, suite au change de la ligne 37 qui est devenue la ligne 38. La STM vient de me répondre que la demande d'abolition des ces arrêts venait de la Ville. Ces deux arrêts se trouvaient entre les rues de Verdun et Bannantyne. Pourquoi abolir des arrêts pourtant très utilisés? Merci.</p>
<p>19</p> <p><u>Question de :</u> Stefania Martigango</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Laurence Parent (Mme Marianne Giguère)</p>	<p>Following the changes to the street pipes on Rue Cherrier, between Rue St. Denis and Rue Berri, and the bike lane and bus stop improvements, the bike racks that were previously in place have not been reinstalled. Could Plateau Mont-Royal Borough please arrange for their reinstallation in this section of the street? Thank you</p>
<p>20</p> <p><u>Question de :</u> Chantal Gagnon</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Benoit Dorais</p>	<p>Le 6 mai 2024, au conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - après un exposé par Craig Sauvé sur les 3,5 millions investit par la Ville à l'améliorations de plusieurs parcs, il vous a été demandé de retirer le sable et les copeaux de bois du parc-école Victor-Rousselot afin d'assurer la sécurité des enfants et faciliter le travail de la brigade de propreté près du centre d'injection et d'inhalation Maison Benoit Labre</p> <p>Le 17 août 2024, lors du comité bon voisinage Maison Benoit Labre - rencontre à laquelle exceptionnellement vous avez assisté M. Dorais, en présence du ministre Lionel Carmant, Guillaume Cliche-Rivard et Mylène Drouin; il est écrit dans le compte-rendu ceci:</p> <p>" Le remplacement du sable des surfaces de jeux du parc-école par un revêtement en caoutchouc est en discussion "</p> <p>Les résidents et parents de l'école n'ont aucuns suivis.</p> <p>La question est simple: QUI a le ownership, et QUAND ces travaux seront faits?</p> <p>Il est important pour les résidents/parents de savoir à qui s'adresser pour suivre l'avancement de cette demande précise.</p> <p>Merci</p>
<p>21</p> <p><u>Question de :</u> Marie-Ève Charbonneau</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Émilie Thuillier (Mme Nathalie Goulet)</p>	<p>Je tiens tout d'abord à vous remercier pour les initiatives structurantes que vous avez mises en place afin de promouvoir la mobilité active. Ces actions ont un impact réel sur le mode de vie de nombreuses personnes, permettant à beaucoup de citoyens de privilégier le vélo et la marche pour leurs déplacements quotidiens. Cependant, j'aimerais attirer votre attention sur la section du boulevard Gouin, au niveau du parc de la Merci dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.</p> <p>Cette zone comprend le CPE les P'tites Frimousses de la Merci, le CHSLD Notre-Dame-de-la-Merci ainsi qu'une résidence pour aînés, accueillant donc un grand nombre de personnes ayant des besoins spécifiques en matière de déplacement. Or, il existe peu d'infrastructures sécurisées à cet endroit pour traverser le boulevard Gouin et accéder à ces institutions de façon sécuritaire. La voiture est devenue une option privilégiée puisque souvent plus sécuritaire pour les familles qui fréquentent le CPE, même lorsqu'elles habitent à proximité.</p> <p>Certaines mesures modestes pourraient avoir un impact significatif, par exemple l'abaissement des trottoirs aux intersections et au niveau des arrêts d'autobus, et même des mesures transitoires permettant de traverser le boulevard au niveau du CPE. Cela permettrait d'améliorer la sécurité et le bien-être de nombreuses personnes en attendant d'évaluer quel aménagement permanent serait le mieux adapté. J'aimerais donc savoir si vous envisagez d'agir rapidement à cet effet et ainsi éviter qu'un incident ne survienne. Encore une fois, je vous remercie pour votre proactivité pour régler ce type d'enjeu.</p>

<p>22</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Marc Poulin</p> <p><u>Adressée :</u></p> <p>Mme Magda Popeanu</p>	<p>Mme Popeanu,</p> <p>Je m'adresse à vous en tant que responsable de la démocratie au conseil municipal.</p> <p>Considérez-vous éthiquement acceptable qu'un élu de cette chambre utilise un compte anonyme pour traiter d'enjeux municipaux sur les réseaux sociaux?</p>
<p>23</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Ron Duguay</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante (M. Dimitrios (Jim) Beis)</p>	<p>Gas powered machines pollute the air, blowers lift particles, the noise level of these machines goes from 80-120 decibels. They run at all hours of the day, including weekends until it's dark. In my neighborhood, lawn maintenance services run on Fridays and Saturdays til dark. We cannot sit outside for dinner. Many arrondissements have rules on those machines. My question: Is Pierrefonds planning any regulations on this issue? If not, why?</p>
<p>24</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Robin Boisvert</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)</p>	<p>Bonjour,</p> <p>On est plusieurs à poser la question depuis quelques temps au conseil d'arrondissement du Plateau Mont-Royal, mais on nous répond que c'est des instances plus hautes qui peuvent agir dans ce dossier.</p> <p>Pourriez-vous prévoir une voie cyclable protégée dans le Viaduc Delorimier, entre Rosemont et le Plateau svp? Le Plateau nous dit que l'avenue de Delorimier n'est pas dans le PlanVélo qui date de 2018-2019. Dans l'ouest du Plateau il y a 4 piste cyclables protégée dans les Viaduc (St-Laurent, St-Urbain, St-Denis, Christophe-Colomb) mais dans la portion ouest aucun axe cyclable nord-sud protégé. Papineau, Delorimier, Iberville. Oui rouler sur les trottoirs entre les piétons est toléré, mais ça embête les piétons et on est énormément de cyclistes à passer là et c'est très étroit. Il y a 4 voix sur Delorimier pour les voitures. On nous dit c'est p-e aussi un axe pour du transport collectif, mais l'autobus 10 passe aux 40 minutes et aucun projet spécial prévu par la STM. Pourriez-vous entrer L'avenue DeLorimier dans le Plan vélo svp, pour que vous puissiez ensuite y réaliser une voie cyclable protégée? Ça prend un axe nord cyclable protégé dans ce secteur entre Rosemont et le Plateau. merci d'avance</p>
<p>25</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Guljit Sandhu</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)</p>	<p>Bonjour, je me suis stationnée sur la rue 1414 Pierce, Montreal, H3H2K2. Devant le salon de barbier Carlo, stationnement numéro c481. Le propriétaire du salon s'est approché de mon véhicule de manière agressive avec un poteau de non stationnement de la ville marie dans ses mains et m'as dit de ne pas me stationner la-bas car le stationnement n'est pas permis. Je lui ai montré sur l'application P\$ que le stationnement est ouvert mais il m'as forcé à bouger mon véhicule et la personne du commerce à coté du sien avait également un cône de la ville marie autour de son véhicule. Ces gens ont pris possession des stationnements devant leur commerces et ne laissent pas les gens se stationner la-bas. Est-ce permis??</p>
<p>26</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Rielle Lévesque</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Marie-Andrée Mauger</p>	<p>Il y a un campement d'itinérants sur les berges, derrière le 4484 Boul. LaSalle.</p> <p>Des débris s'accumulent, des excréments humains, une seringue a été trouvée par des enfants jouant à proximité, et les résidents se plaignent des campeurs qui se disputent à toutes heures de la nuit.</p> <p>Que comptez-vous faire pour remédier à la situation?</p>

<p>27</p> <p><u>Question de :</u> Youcef Bouyar</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)</p>	<p>Des travaux ont commencé au début de mois d'Août sur le chemin côtes des neiges entre les numéros 3787 et le 3777 malgré que ces travaux affectent énormément la circulation; juste à côté hôpital général en plus les entrées des garages des deux immeubles avec 120 locataires ces travaux ont l'air d'aller en ralenti aucune présence des travailleurs dans la majorité des jours aucun changement dans le déroulement des travaux j'ai appelé le 311 ils m'ont dit que c'est normale nous aimerions que la ville contrôle le déroulement de ces travaux merci</p>
<p>28</p> <p><u>Question de :</u> Karima KEBABI</p> <p><u>Réponse de :</u> Élu-e responsable (Mme Sophie Mauzerolle)</p>	<p>Quels aménagements prévoyez sur le boulevard de l'Acadie pour sécuriser les piétons ainsi que supprimer les îlots de chaleur ?</p>
<p>29</p> <p><u>Question de :</u> Joel Y.</p> <p><u>Réponse de :</u> Élu-e responsable (Mme Gracia Kasoki Katahwa)</p>	<p>Please tell me: Why screaming (through bull horns) death chants to Jews and the destruction of Israel is allowed in our City? I am a Canadian, Quebecer, and Montrealer. Lived here all my life in Montreal, as an Anglo - 54 years. Growing up "Multiculturalism" was a good thing, and it worked. I LOVE MY PEACEFUL NEIGHBOURS regardless. But screaming day in and day out for the death of your fellow Montrealer must be illegal. My Question is when will you MAKE IT STOP. This is terrorism; I am literally terrorized. Please help.</p>
<p>30</p> <p><u>Question de :</u> Pascal Langelier</p> <p><u>Réponse de :</u> Élu-e responsable (Mme Marie-Andrée Mauger)</p>	<p>Sachant que le verre déposé dans les bacs de recyclage est envoyé à l'enfouissement parce qu'il est contaminé, pourquoi l'arrondissement d'Achilles-Cartierville est-il le seul à mettre à la disposition des citoyens des conteneurs pour la collecte sélective du verre?</p>
<p>31</p> <p><u>Question de :</u> Kaur Amanpreet</p> <p><u>Réponse de :</u> Élu-e responsable (M. Alain Vaillancourt)</p>	<p>On May 28th 2024, I received a ticket for 91\$ on a Merc C300 (494 808 801) It was paid on my behalf on June 28th 2024 at 5:28am. It was paid a whole month after. I evidently acquired proof of my payment: TD STATEMENT, ONLINE PAYMENT PROOF ALONG WITH THE EXACT TIME AND DATE. Why is that on August 27th 2024, I received a mail that doubled my ticket, 159\$? And that I am automatically: "found guilty by DEFAULT".</p>
<p>32</p> <p><u>Question de :</u> Seoyoung Moon</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)</p>	<p>Chère Madame Plante Je m'appelle Seoyoung Moon. Je vis à Montréal depuis 201 avec un visa de visiteur, car ma mère travaille ici avec un permis de travail. J'ai récemment obtenu mon diplôme de l'École Royal Vale à Montréal et j'ai été acceptée dans le programme enrichi en sciences pures and appliquées du Collège Dawson, qui doit commencer en août. Cependant, après avoir terminé l'école secondaire, j'ai rencontré un problème pour obtenir mon permis d'études, nécessaire pour poursuivre mes études. J'ai donc commencé à préparer ma demande de permis d'études en avril. Étant résidente du Québec, j'ai d'abord dû demander mon CAQ. J'ai soumis ma demande de permis d'études en avril. Étant résidente du Québec, j'ai d'abord dû demander mon CAQ. J'ai soumis ma demande de CAQ le 21 mars et tous les documents requis avant le 6 avril. Cependant, le 2 mai, j'ai reçu un message du gouvernement du Québec indiquant que deux documents manquaient. Après vérification, les documents étaient bien inclus dans ma soumission initiale. Néanmoins, j'ai re-soumis les documents comme demandé. Malheureusement, mon CAQ a été refusé le 21 mai en raison de ces documents prétendument manquants.</p>

[SUITE]

J'ai immédiatement envoyé une demande de réexamen le 24 mai, en fournissant à nouveau tous les documents nécessaires. Après plus de deux mois d'attente, j'ai finalement reçu mon CAQ le 1^{er} août. J'ai immédiatement commencé à préparer ma demande de permis d'études, que j'ai soumise le 5 août, et j'ai effectué des données biométriques le 6 août.

Mon collège exigeait le permis d'études le 20 août, mais à ce jour, le 23 août, je ne l'ai toujours pas reçu. L'école m'a accordé une prolongation jusqu'au 28 août, après quoi ma candidature pour l'admission sera annulée.

Je vous écris un courriel pour vous demander s'il est possible pour moi d'aller à l'école avant recevoir mon permis d'étude. Je comprends que c'est un loi, mais j'ai vraiment besoin de cet opportunité. Depuis mon arrivée à Montréal, j'ai travaillé dur pour m'intégrer à la société canadienne. Je suis devenue fluente en français, j'ai participé à des activités communautaires et j'ai excellé académiquement, même en tant que seule étudiante internationale dans ma classe de haut niveau en français. Et aussi, ma mère, qui travaille à Montréal envisage de demander bientôt la résidence permanente. Notre famille est engagée à rester au Canada à long terme, et ma capacité à poursuivre mes études ici est essentielle pour notre avenir. Ce programme au Collège Dawson est essentiel pour mon avenir, et tout retard pourrait gravement nuire à mes projets éducatifs et professionnels.

J'ai travaillé extrêmement dur pour être admise au programme enrichi en sciences pures et appliquées du Collège Dawson, et j'espère sincèrement que vous prendrez en compte ma situation et me permettre de poursuivre mes études et mes rêves au Canada. S'il vous plaît, accordez-moi cette opportunité ; je m'engage à travailler aussi dur que possible.

Merci pour votre compréhension et votre considération.

Cordialement,
Seoyoung Moon

33

Question de :

Judith Noël Gagnon

Réponse de :M. Pierre Lessard-Blais
(Mme Alia Hassan-Cournol)

Quel est le plan à long terme de la ville | arrondissement pour endiguer le problème de concentration et surfréquentation des services à l'itinérance dans Hochelaga Maisonneuve ? Les solutions temporaires depuis 3 ans ne sont pas viables et la cohabitation est difficile avec le refuge l'Étape. Les allentoirs du refuges sont devenus malpropres et dangereux. La situation se dégrade: vol, agression, accumulation de déchets (seringues, pipe, excréments...), feux, comportements perturbateurs, ... Nous demandons un plan de relocalisation d'ici la fin 2024.

34

Question de :

Chantal Larente

Réponse de :

M. Jérôme Normand

Est ce possible de trouver une solution concernant le Pont Papineau Leblanc et l'écran acoustique pour le bien être des citoyens riverains qui doivent subirent les bruits incessants des courses entre voitures sports, le non respects de la limite de vitesse par les motocyclistes, les freins moteurs des camions lourds etc...D'ailleurs un radar aiderait aussi en plus de l'écran acoustique à nous éviter de devoir nous enfermer fenêtres condamnées à rester fermés beau temps mauvais temps afin d'avoir un semblant de vie agréable et normale dans notre quartier! Nous avons le droit de VIVRE en toute tranquillité!

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 10 h 24. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 10 h 24, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom.

Question de :
M. Aref Salem

Questionne la fluidité de la circulation dans les rues de Montréal en raison des chantiers et les mesures de l'Administration pour l'améliorer / Quel est le constat du Sommet sur les chantiers qui a eu lieu l'année dernière?

Réponse de :
Mme Valérie Plante
(M. Luc Rabouin et
Mme Émilie Thuillier)

Question de :
Mme Chantal Rossi

Quelle est la vision de l'Administration pour améliorer l'accessibilité des services d'autobus et de transport collectif en général, et ce, dans un contexte de refonte du travail à la Société de transport de Montréal? / Dans cette refonte, déplore les impacts dans les populations à mobilité réduite et les personnes âgées et souhaite rétablir les autobus de proximité

Réponse de :
Mme Valérie Plante
(M. Éric Alan Caldwell)

Question de :
M. Abdelhaq Sari

D'ici le 15 octobre prochain, est-ce que l'Administration peut fixer la date de la séance publique à la Commission de la sécurité publique et inviter les chercheurs et auteurs du deuxième rapport sur les interpellations policières au Service de police de la Ville de Montréal?

Réponse de :
Mme Valérie Plante
(M. Alain Vaillancourt et
Mme Gracia Kasoki Katahwa)

À 10 h 41,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 7 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Question de :
M. Serge Sasseville

Aimerait que le leader de la majorité s'explique sur les allégations du directeur de cabinet de l'opposition officielle publiées sur un réseau social hier soir à l'effet qu'il y ait eu de l'intimidation de la part du leader à l'endroit de deux personnes du public / Aimerait que la Commission de la présidence se penche sur cet événement

Réponse de :
Mme Valérie Plante
(M. François Limoges et
Mme Martine Musau Muele)

Question de :
M. Benoit Langevin

Cite un incident de démantèlement de campement d'une personne en situation d'itinérance au parc Jeanne-Mance, est-ce que l'Administration peut s'assurer que les démantèlements de campements soient effectués avec une approche humanitaire afin d'éviter des incidents?

Réponse de :
Mme Valérie Plante
(M. Robert Beaudry)

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 50.

La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, et la leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos, reviennent tour à tour sur la question du conseiller Serge Sasseville, de la réponse du leader de la majorité, M. François Limoges, et de ce qui s'est passé en marge des travaux du conseil à cet effet.

La présidente rappelle aux membres du conseil qu'il lui est possible de juger en salle du conseil, et ce, durant les travaux, de toutes questions de privilège et de règlement soulevées par les élus-es, mais qu'au-delà de ces situations, elle n'est pas en mesure de trancher. Elle précise également les forums disponibles pour toute autre demande. Puis, elle clôt le débat.

À 11 h 01, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour une courte pause.

À 11 h 12, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

CM24 1016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 000 \$ à différents organismes pour la réalisation d'initiatives auprès des personnes migrantes à statut précaire et sans statut, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dédié à l'appel à projets sur invitation « Montréal pour toutes et tous, sans égard au statut », pour la période du 30 septembre 2024 au 31 décembre 2026 / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1374;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux pour la réalisation d'initiatives auprès des personnes migrantes à statut précaire et sans statut, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dédié à l'appel à projets sur invitations « Montréal pour toutes et tous, sans égard au statut », pour la période du 30 septembre 2024 au 31 décembre 2026 :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Médecins du monde	Favoriser la protection et le mieux-être des personnes MSP par un accompagnement social et de proximité à Montréal	300 000 \$
Mission communautaire de Montréal	Avenir partagé : confiance et justice pour avancer ensemble	200 000 \$
Mouvement contre le viol et l'inceste	Philoxenia: MCVI à l'accueil des étrangères	200 000 \$

- 2- d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1248121003

CM24 1017

Conclure une entente-cadre d'approvisionnement avec Importel inc., d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois supplémentaires, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo - Montant estimé de l'entente : 729 438,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20518 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1341;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois incluant une option de prolongation de 12 mois supplémentaires, par laquelle Importel inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des jeux vidéo, pour une somme maximale de 729 438,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20518;
- 2- d'imputer cette dépense de consommation au rythme des besoins à combler, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1249580002

CM24 1018

Accorder un contrat de gré à gré à Coalition Pozé pour assurer le déploiement des services de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS), pour une période se terminant le 31 mars 2028 - Dépense totale de 5 658 530 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1359;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Coalition Pozé pour assurer le déploiement des services de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention social (EMMIS), pour un montant maximal de 5 658 530 \$, taxes incluses, pour une période se terminant le 31 mars 2028, conformément au projet de convention;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et Coalition Pozé à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1246535002

CM24 1019

Accorder un contrat à Charex inc., pour la réalisation de travaux d'aménagement et de travaux électriques dans le parc Jarry - Dépense totale de 7 752 138,91 \$, taxes incluses (contrat : 5 742 325,12 \$ + contingences : 1 148 465,02 \$ + variation de quantités : 574 232,51 \$ + incidences : 287 116,26 \$) - Appel d'offres public 24-6146 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1351;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux d'aménagements ainsi que des travaux électriques dans le parc Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 742 325,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6146;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 148 465,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 574 232,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 287 116,26 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Charex inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1249965001

CM24 1020

Accorder un soutien financier de 125 000 \$ et un soutien technique estimé à 500 000 \$ à Festival Igloo afin de réaliser les festivités se déroulant le 31 décembre 2024 dans le cadre du Fonds des festivals et des événements majeurs / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1413;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 125 000 \$ et un soutien technique estimé à 500 000 \$ à Festival Igloo, pour 2024, afin de réaliser les festivités du 31 décembre 2024 dans le cadre du Fonds de soutien aux festivals et aux événements majeurs;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1247317014

À 11 h 23,

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1021

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville s'engage à acquérir de 9169-2236 Québec inc., de gré à gré, à des fins de réserve foncière, une partie des lots 1 560 112, 1 560 107 et 1 560 106 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 34 309,5 mètres carrés, située au sud de la rue Hochelaga, au nord de la rue Notre-Dame Est, à l'est de la rue Ida-Steinberg et à l'ouest de la rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 12 200 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Approuver une dépense de 408 250 \$, taxes incluses, prévue aux conditions de la promesse bilatérale pour le remboursement des frais de conception et ingénierie payable au moment de la signature de la promesse bilatérale / Approuver une dépense estimée à 16 392 719,29 \$, taxes incluses, tel que prévu à la promesse, pour le remboursement des frais de relocalisation des voies ferrées préalable à la signature de l'acte

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1408;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver la signature d'une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle 9169-2236 Québec inc. (CN) s'engage à vendre à la Ville de Montréal une partie des lots 1 560 112, 1 560 107 et 1 560 106 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 34 309,5 mètres carrés, sans bâtiment érigé dessus, situé au sud de la rue Hochelaga, au nord de la rue Notre-Dame Est, à l'est de la rue Ida-Steinberg et à l'ouest de la rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de réserve foncière, pour la somme totale de 12 200 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 3- d'autoriser la signature de l'acte de vente pourvu qu'il soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la présente promesse d'achat;
- 4- d'autoriser la signature du contrat de services professionnels avec le notaire Bruno Burrogano, ou tout autre notaire fiduciaire, pour le transfert des fonds de 408 250 \$, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville, le cas échéant;
- 5- d'approuver la dépense de 408 250 \$, taxes incluses, pour le remboursement des frais de conception et d'ingénierie du CN afin de relocaliser les voies ferrées;
- 6- d'approuver la dépense estimée de 16 392 719,29 \$, taxes incluses, pour le remboursement des frais de relocalisation des voies ferrées;

- 7- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du vendeur ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicommis du vendeur, le cas échéant;
- 8- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1239245004

CM24 1022

Accorder des contrats à 9273-5893 Québec inc., Remorquage Montréal Plus inc. et 9516-0068 Québec inc. pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements de Montréal-Nord, du Plateau Mont-Royal, de Saint-Léonard et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour une période d'une (lot 5) ou de deux (lot 4, 11, 12, 14) saisons hivernales, avec une option de prolongation - Dépense totale de 824 370,75 \$, taxes incluses (contrat : 686 975,63 \$ + variation des quantités : 103 046,34 \$ + contingences : 34 348,78 \$) - Appel d'offres public 24-20602 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1393;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, seuls soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de deux saisons hivernales, sauf pour le lot 5, qui est d'une saison hivernale seulement, les commandes pour la fourniture de service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements de Montréal-Nord, du Plateau-Mont-Royal, de Saint-Léonard et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20602;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
9273-5893 Québec inc. (Remorquage Mobile)	Lot 4 - MTN-R006-2426	119 574 \$
Remorquage Montréal Plus inc.	Lot 5 - PMR-R001-2425	241 447,50 \$
9273-5893 Québec inc. (Remorquage Mobile)	Lot 11 - SLE-R001-2426	104 627,25 \$
9273-5893 Québec inc. (Remorquage Mobile)	Lot 12 - SLE-R002-2426	104 627,25 \$
9513-0068 Québec inc. (Autopromo Montréal)	Lot 14 - VSP-R001-2426	116 699,63 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 34 348,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 103 046,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9273-5893 Québec inc. (Remorquage Mobile), Remorquage Montréal Plus inc. et 9513-0068 Québec inc. (Autopromo Montréal);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1245382010

CM24 1023

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Mireille Auger et Denis Bonami, la propriété située au 3713, 52^e Avenue et constituée du lot 1 455 787, d'une superficie de 497,1 mètres carrés , à des fins de démolition et de construction d'une barrière de rétention des gaz émis par le dépôt de surface D, pour un montant de 545 000 \$, plus les taxes applicables / Majorer la dotation du Service de l'environnement et du Service de la gestion et de la planification des immeubles, par l'entremise du passif environnemental, d'un montant de 572 181,88 \$ et 58 676,12 \$, taxes nettes, respectivement pour couvrir les dépenses d'acquisition et de déconstruction de la dite propriété / Autoriser une dépense maximale pour la sécurisation de l'immeuble de 67 925 \$, taxes nettes, financée à même la base budgétaire du service de la gestion et de la planification des immeubles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1419;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mireille Auger et Denis Bonami la propriété située au 3713, 52^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à des fins de démolition et de construction d'une barrière de rétention des gaz émis par le dépôt de surface DS (D), d'une superficie approximative de 497,1 mètres carrés, pour le montant de 545 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du notaire fiduciaire en fidéicomis du vendeur;
- 3- d'autoriser la signature du contrat de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 4- d'autoriser une dépense maximale pour la sécurisation de l'immeuble de 67 925 \$, taxes nettes, financée à même la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification des immeubles;
- 5- de majorer la dotation du Service de l'environnement, par l'entremise de la réserve du passif environnemental des autres sites contaminés de la Ville de Montréal, pour un montant de 572 181,88 \$, taxes nettes, pour les coûts d'acquisition de la propriété située au 3713, 52^e Avenue et constituée du lot 1 455 787 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

- 6- de majorer la dotation du Service de la gestion et de la planification des immeubles, par l'entremise de la réserve du passif environnemental des autres sites contaminés de la Ville de Montréal, pour un montant de 58 676,12 \$, taxes nettes, pour les coûts de démolition de la propriété située au 3713, 52^e Avenue et constituée du lot 1 455 787 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- 7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1249920003

CM24 1024

Approuver un projet d'acte par lequel Giuliano Lisi vend à la Ville de Montréal un terrain vacant, pour des fins de protection des milieux naturels, situé à l'intersection de l'avenue Armand-Chaput et de la rue Eugène-Couvrette dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour le prix de 226 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1407;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel Giuliano Lisi vend à la Ville de Montréal le terrain vacant constitué des lots 1 248 570 et 1 248 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de protection des milieux naturels, situé à l'intersection de l'avenue Armand-Chaput et de la rue Eugène-Couvrette, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour le prix de 226 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente pourvu qu'il soit, selon l'avis écrit du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'approuver les stipulations, en faveur de la Ville, contenues dans tout contrat de services professionnels entre Giuliano Lisi et son fiduciaire, pour la disposition du prix de vente, et d'autoriser le greffier de la Ville à signer un tel document à cet effet;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de l'avocat fiduciaire en fidéicomis du vendeur, si un contrat de services professionnels entre le vendeur et le fiduciaire et établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville est nécessaire au moment de la vente, ou à défaut, d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du vendeur, le tout suivant les précisions qui seront fournies par le Service des affaires juridiques de la Ville;
- 5- d'inscrire au registre du domaine public de la Ville les lots 1 248 570 et 1 248 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1237723006

CM24 1025

Conclure une entente-cadre avec Picard Crevier Guertin & Associés inc. (PCG Carmon) pour la fourniture de services professionnels en évaluation immobilière dans le cadre de l'application du règlement 17-055 concernant la contribution aux fins de parcs, pour une période de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 534 288,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20452 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1399;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Picard Crevier Guertin & Associés inc. (PCG Carmon), seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels requis en évaluation immobilière dans le cadre de l'application du règlement 17-055 concernant la contribution aux fins de parcs, pour une somme maximale de 534 288,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20452;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Picard Crevier Guertin & Associés inc. (PCG Carmon);
- 3- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1248845006

CM24 1026

Autoriser la modification de la source de financement de l'enveloppe des contingences dans le cadre du contrat accordé à Hudson Six Civil inc. (CM24 0525), suite à l'ajout de travaux pour le remplacement d'entrées de service en plomb sur le domaine privé, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1416;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser les modifications apportées à l'intervention financière afin de rectifier la source du financement dans le cadre du contrat accordé à Hudson Six Civil inc. (CM24 0525), pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Gilford, de la rue de Bordeaux à l'avenue De Lorimier dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à la suite de l'ajout de travaux pour le remplacement d'entrées de service en plomb sur le domaine privé;
- 2- d'autoriser le transfert de 15 000 \$, taxes incluses, du budget de contingences, pour financer les travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur le domaine privé;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1247231021

À 11 h 41,

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1027

Offrir, aux arrondissements concernés, les services professionnels du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles œuvres d'art public de la Collection municipale, pour une période de trois ans se terminant le 16 septembre 2027, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2024 par sa résolution CE24 1320;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir, aux arrondissements concernés, les services professionnels du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles œuvres d'art public de la Collection municipale, et ce, pour une période de trois ans se terminant le 16 septembre 2027, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1240552002

CM24 1028

Autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière eau et égouts locale pouvant aller jusqu'à 1 900 000 \$, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année / Autoriser un virement budgétaire jusqu'à concurrence de 1 900 000 \$ du Service de l'eau vers les arrondissements

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1375;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts - locale, destinée à combler le déficit des activités de fonctionnement, pour un montant maximal de 1 900 000 \$, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année;

- 2- d'autoriser un virement, jusqu'à concurrence de 1 900 000 \$, du Service de l'eau vers les arrondissements, dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1249966004

CM24 1029

Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge les travaux de mise aux normes des feux de circulation, à l'intersection des rues Joseph-Guibord et Jarry Est, sur le réseau local de l'arrondissement, dans le cadre du PCPR 2024, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1376;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge les travaux de mise aux normes des feux de circulation, à l'intersection des rues Joseph-Guibord et Jarry Est, sur le réseau local de l'arrondissement, dans le cadre du programme complémentaire de planage-revêtement 2024, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1245551003

CM24 1030

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 5 814 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 814 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1249403001

CM24 1031

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1240025007

CM24 1032

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de logements, notamment de logements abordables (22-030) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis à des fins d'habitation (23-013) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de logements, notamment de logements abordables (22-030) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis à des fins d'habitation (23-013) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1248018003

CM24 1033

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 27 971 000 \$ pour financer les travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 27 971 000 \$ pour financer les travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1247227005

À 11 h 56,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1034

Adoption - Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec, conformément au paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024 par sa résolution CM24 0909;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024 par sa résolution CM24 0909;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1213;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1247499005

Règlement 24-022

CM24 1035

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 175 559 \$ afin de financer les travaux d'infrastructure, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du centre hospitalier de l'Université de Montréal

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 175 559 \$ afin de financer les travaux d'infrastructure, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du centre hospitalier de l'Université de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024 par sa résolution CM24 0910;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 175 559 \$ afin de financer les travaux d'infrastructure, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du centre hospitalier de l'Université de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024 par sa résolution CM24 0910;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1218;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 175 559 \$ afin de financer les travaux d'infrastructure, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre hospitalier de l'Université de Montréal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1246626001

Règlement 24-023

CM24 1036

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 46 600 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 600 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024 par sa résolution CM24 0911;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 600 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024 par sa résolution CM24 0911;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1217;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 600 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1248465003

Règlement 24-024

CM24 1037

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 120 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 120 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024 par sa résolution CM24 0912;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 120 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024 par sa résolution CM24 0912;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1222;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 120 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1249688001

Règlement 24-025

CM24 1038

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 159 396 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 159 396 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024 par sa résolution CM24 0913;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 159 396 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024 par sa résolution CM24 0913;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1221;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 159 396 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1248285002

Règlement 24-026

À 11 h 57,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1039

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 329 743 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 329 743 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024 par sa résolution CM24 0914;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 329 743 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024 par sa résolution CM24 0914;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1216;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 329 743 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1248465002

Règlement 24-027

CM24 1040

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., chapitre S-6.01)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., chapitre S-6.01) » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024 par sa résolution CM24 0915;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., chapitre S-6.01) » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024 par sa résolution CM24 0915;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1296;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., chapitre S-6.01) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1240025002

Règlement 24-028

CM24 1041

Adoption - Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment pour personnes ayant besoin d'aide ou d'hébergement sur le lot 2 249 901 du cadastre du Québec

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment pour des personnes ayant besoin d'aide ou d'hébergement sur le lot 2 249 901 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024 par sa résolution CM24 0916;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment pour personnes ayant besoin d'aide ou d'hébergement sur le lot 2 249 901 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024 par sa résolution CM24 0916;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1300;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment pour personnes ayant besoin d'aide ou d'hébergement sur le lot 2 249 901 du cadastre du Québec ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1249480007

Règlement 24-029

CM24 1042

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la Politique de respect de la personne (19-013)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Politique de respect de la personne (19-013) » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024 par sa résolution CM24 0917;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Politique de respect de la personne (19-013) » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024 par sa résolution CM24 0917;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1301;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Politique de respect de la personne (19-013) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1248471001

Règlement 19-013-2

À 12 h 10,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 43.01 à 43.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1043

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments aux fins d'une gare de triage ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le lot numéro 1 360 265 du cadastre du Québec » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments aux fins d'une gare de triage ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le lot numéro 1 360 265 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments aux fins d'une gare de triage ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le lot numéro 1 360 265 du cadastre du Québec » conformément à l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1245378001

Règlement P-24-030

CM24 1044

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de créer un nouveau secteur de densité (14-T3) permettant de diminuer le taux d'implantation minimal et le coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) minimal dans une partie de l'actuel secteur de densité 14-T1 / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de créer un nouveau secteur de densité (14-T3) permettant de diminuer le taux d'implantation minimal et le coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) minimal dans une partie de l'actuel secteur de densité 14-T1, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de créer un nouveau secteur de densité (14-T3) permettant de diminuer le taux d'implantation minimal et le coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) minimal dans une partie de l'actuel secteur de densité 14-T1;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue par la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.02 1245378002

Règlement P-04-047-269

CM24 1045

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au Couvent de la Résurrection » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au Couvent de la Résurrection », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au Couvent de la Résurrection »;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue par la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.03 1248339001

Règlement P-04-047-270

CM24 1046

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant le lotissement, la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs à des fins principalement résidentielles sur le site du couvent de la Résurrection, bordé par le boulevard Rosemont, la rue Dickson, le lot 3 637 409 du cadastre du Québec ainsi que le parc du Bois-des-Pères » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant le lotissement, la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs à des fins principalement résidentielles sur le site du couvent de la résurrection, bordé par le boulevard Rosemont, la rue Dickson, le lot 3 637 409 du cadastre du Québec ainsi que le parc du Bois-des-Pères », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant le lotissement, la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs à des fins principalement résidentielles sur le site du couvent de la résurrection, bordé par le boulevard Rosemont, la rue Dickson, le lot 3 637 409 du cadastre du Québec ainsi que le parc du Bois-des-Pères »;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.04 1238339003

Règlement P-24-031

CM24 1047

Adoption d'un projet de résolution intitulé « Résolution en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (Projet de loi no 31, 2024, chapitre 2), visant la construction d'un projet d'habitation destiné au logement social sur le lot 4 244 352 du cadastre du Québec (intersection des rues Lachapelle et Dulongpré). » / Tenue d'une consultation publique

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

- a) d'adopter, en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, c. 2), le projet de résolution autorisant la construction :
- d'un bâtiment résidentiel de six étages, destiné au logement social, situé sur le lot portant le numéro 4 244 352 du cadastre du Québec (intersection des rues Lachapelle et Dulongpré) aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé par le lot portant le numéro 4 244 352 du cadastre du Québec.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville 01-274 applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un bâtiment résidentiel est autorisée aux conditions prévues au présent projet de résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 12.1 (hauteur en étages), 12.3 (hauteur en mètres), 34.1 (coefficient d'occupation du sol), 198.1 (obligation commerciale au rez-de-chaussée) et 566 (nombre d'unités de stationnement pour autos), du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville 01-274 ainsi qu'à la grille de zonage pour la zone 1054 incluse à l'annexe L du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville 01-274.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent projet de résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1

BÂTIMENT

4. L'implantation et la volumétrie du bâtiment doivent être substantiellement conformes aux plans de l'ANNEXE A de la présente résolution.

5. Le nombre minimal d'unités de stationnement pour vélos est de 36 et le nombre minimal d'unités de stationnement pour triporteurs est de 12.

SECTION 2

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

6. Toute demande de permis ou de certificat visant la construction ou l'agrandissement ou la transformation d'un bâtiment, ou l'aménagement d'un terrain doit être assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville 01-274, selon les objectifs et critères applicables.

- b) de mandater le secrétaire d'arrondissement (Ahuntsic-Cartierville) pour fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique requise.

ANNEXE A

Plans A-001, A-200 et A-201, préparés par M. Éric Huot, architecte, ayant le numéro de dossier 21-033, révisés le 7 août 2024, et estampillés le 9 août 2024 par la Division d'urbanisme, permis et inspections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

43.05 1241066009

À 12 h 12,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 44.01 et 44.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1048

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de créer un nouveau secteur de densité (20-T4) dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel, pour un ensemble de terrains compris entre le boulevard Rivière-des-Prairies, le boulevard Maurice-Duplessis, le flanc est de la 60^e Avenue et la 7^e Rue

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité (20-T4) dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel, pour un ensemble de terrains compris entre le boulevard Rivière-des-Prairies, le boulevard Maurice-Duplessis, le flanc est de la 60^e Avenue et la 7^e Rue, à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles du mardi 2 juillet 2024, par sa résolution CA24 30 07 0213 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA24 30 07 0214 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à sa séance du mardi 2 juillet 2024 adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le mardi 27 août 2024 à la Maison du Citoyen, située au 12090 rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy, à 18 h 30, et annoncé au préalable par un avis public paru le 9 août 2024, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024, par sa résolution CE24 1431

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de créer un nouveau secteur de densité (20-T4) dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel, pour un ensemble de terrains compris entre le boulevard Rivière-des-Prairies, le boulevard Maurice-Duplessis, le flanc est de la 60^e Avenue et la 7^e Rue.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1240394007

CM24 1049

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter des zones de logement abordable dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Lachine, du Plateau-Mont-Royal et de Pierrefonds-Roxboro et d'apporter une correction technique à la formule servant au calcul d'une contribution financière complémentaire du volet social

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter des zones de logement abordable dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Lachine, du Plateau-Mont-Royal et de Pierrefonds-Roxboro et d'apporter une correction technique à la formule servant au calcul d'une contribution financière complémentaire du volet social, à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2024, par sa résolution CM24 0925 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM24 0925 du conseil municipal lors de son assemblée du 19 août 2024, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une période de consultation a eu lieu du 21 au 29 août 2024 et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le jeudi 29 août 2024, à 18 h à la salle 6A-35, située au 303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage, et annoncée au préalable par un avis public en date du 21 août 2024, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024, par sa résolution CE24 1439;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter des zones de logement abordable dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Lachine, du Plateau-Mont-Royal et de Pierrefonds-Roxboro et d'apporter une correction technique à la formule servant au calcul d'une contribution financière complémentaire du volet social.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

À 12 h 16,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 46.01 et 46.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1050

Renommer « avenue Senécal » l'avenue Sénéchal, dans l'arrondissement de LaSalle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1382;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de renommer « avenue Senécal » l'avenue Sénéchal reliant le boulevard LaSalle au boulevard Champlain et constituée des lots numéros 1 135 391, 1 135 390, 1 135 387, 1 135 385, 1 135 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de LaSalle, comme indiqué sur le plan joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1249026002

CM24 1051

Nommer le belvédère Francine-Lalonde dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1440;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de nommer le belvédère Francine-Lalonde situé au 12090, rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1244521007

CM24 1052

Nominations pour trois ans au Conseil du patrimoine de Montréal : Membre - Mathieu Dormaels; Membres suppléants - Naomi Lane, Melissa Mars, Marie-Dina Salvione, Jean-François Sabourin et Annick St-Denis; Vice-président - Christian Gates Saint-Pierre; Renouvellement de mandat - Giovanni Diodati, Mira Haidar et Christophe-Hubert Joncas / Remercier le vice-président Martin Drouin et les membres sortants - Madeleine Demers, Daniel Durand, Audrey Monty et Cornelia Garbe

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1378;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer Mathieu Dormaels, spécialiste en patrimoine et culture, à titre de membre du Conseil du patrimoine de Montréal pour un premier mandat renouvelable de trois ans à compter du 17 septembre 2024;
- 2- de nommer les personnes suivantes à titre de membres suppléants du Conseil du patrimoine de Montréal pour un premier mandat renouvelable de trois ans à compter du 17 septembre 2024 :
 - Naomi Lane, conseillère en patrimoine culturel;
 - Melissa Mars, conseillère en architecture et patrimoine;
 - Marie-Dina Salvione, experte en patrimoine;
 - Jean-François Sabourin, urbaniste;
 - Annick St-Denis, experte en écologie;
- 3- de nommer Christian Gates Saint-Pierre, archéologue et membre suppléant actuel, à la vice-présidence du Conseil du patrimoine de Montréal pour un mandat non renouvelable de trois ans à compter du 17 septembre 2024;
- 4- de renouveler le mandat des personnes suivantes, à titre de membres du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un second mandat non renouvelable de trois ans :
 - Giovanni Diodati, architecte, jusqu'au 27 septembre 2027;
 - Mira Haidar, architecte paysagiste, jusqu'au 27 septembre 2027;
 - Christophe-Hubert Joncas, urbaniste, jusqu'au 1^{er} octobre 2027;
- 5- de remercier les personnes suivantes pour leur apport aux travaux du Conseil du patrimoine lors des six dernières années :
 - Madeleine Demers, architecte et urbaniste;
 - Martin Drouin, professeur;
 - Daniel Durand, architecte;
 - Audrey Monty, architecte;
 - Cornelia Garbe, experte en écologie forestière.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1249671004

Le conseil débute l'étude du point 65.02.

À 12 h 29, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 septembre 2024
13 h**

**Séance tenue le mardi 17 septembre 2024 – 14 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Josefina Blanco, M. Richard Deschamps et M. Doug Hurley

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Laura Palestini et M. Craig Sauvé

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.01 :

Mme Josefina Blanco, M. Richard Deschamps et M. Doug Hurley

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.01:

Mme Laura Palestini et M. Craig Sauvé

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

À 14 h, le conseil reprend ses travaux à l'étude du point 65.02.

CM24 1053

Motion de l'opposition officielle demandant que la Ville de Montréal valorise le travail des brigadières et brigadiers scolaires et leur offre les meilleures conditions pour favoriser la sécurité des enfants sur le chemin de l'école

Attendu qu'octobre se veut « le mois des piétons » et qu'il est donc opportun de profiter de cette tribune afin de mettre en valeur le travail de celles et ceux qui permettent à nos petits piétons d'emprunter chaque jour le chemin de l'école en toute sécurité;

Attendu que les brigadiers et brigadières scolaires de Montréal font partie du cœur de l'écosystème de sécurité dans nos quartiers et se mobilisent au quotidien pour assurer la sécurité des enfants montréalais et de leurs parents sur le trajet vers l'école et le retour vers la maison;

Attendu que leur travail est fondamental pour contrôler la circulation aux abords des écoles, aider les enfants et les parents à se signaler aux automobilistes et aux cyclistes et à traverser la rue en toute confiance, et rappeler à tous les usagers de la route quelles sont les règles à respecter;

Attendu que la Ville de Toronto et de nombreuses villes du Canada célèbrent depuis quelques années une Semaine d'appréciation des brigadiers afin de les remercier de leur travail auprès des enfants de leur ville;

Attendu que l'*Ontario School Crossing Programs Committee* étendra la Journée d'appréciation des brigadiers scolaires de l'Ontario pour en faire une semaine complète de reconnaissance et de sensibilisation aux trajets sécuritaires et actifs vers l'école;

Attendu que le Syndicat de la fonction publique a lancé en septembre 2023 une importante campagne de valorisation des brigadiers et brigadières de la Ville de Montréal dans le cadre de la Journée d'appréciation des brigadiers et brigadières à Montréal;

Attendu que lors de la séance du conseil municipal du 20 août 2018, l'Opposition officielle a fait adopter une motion qui engageait la Ville de Montréal à réviser ses pratiques en matière de brigadières et brigadiers scolaires et à déterminer les ajouts d'effectifs, le cas échéant, en fonction des besoins;

Attendu qu'en août 2023, l'Opposition officielle a fait adopter une motion demandant à la Ville un renforcement du programme de sécurisation aux abords des écoles et la révision des ressources policières en termes de nombre de traverses scolaires, de présence de personnel policier et de ses pratiques de communication avec les centres de services scolaires et les comités de parents;

Attendu que, selon le bilan annuel 2023 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), on dénombrait 546 brigadières et brigadiers scolaires sur l'ensemble du territoire. Sachant qu'en 2018, ce nombre s'élevait à 520, l'augmentation nette du nombre de brigadières et brigadiers scolaires en l'espace de cinq ans n'est que de 5 %;

Attendu qu'en septembre 2024, on dénombre 533 traverses scolaires;

Attendu que, dans son mémoire présenté lors de la consultation publique d'octobre 2023 portant sur la sécurisation du chemin de l'école, présidée par la Commission des transports et des travaux publics (CTTP), le Comité de parents du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) demandait à la Ville de Montréal que le budget du SPVM pour les brigadières et brigadiers scolaires soit augmenté afin de permettre la création de nouvelles traverses, en corrélation à l'augmentation de la fréquentation des élèves sur le territoire et de l'achalandage routier sur l'île de Montréal;

Attendu que cette consultation publique comptait parmi ses objectifs de formuler des propositions pour s'assurer que les aménagements aux abords des écoles primaires et secondaires soient sécuritaires et favorisent les déplacements actifs tout en renforçant le sentiment de sécurité des élèves, des parents et des brigadières et brigadiers scolaires;

Attendu que parmi les principales préoccupations exprimées par les brigadières et les brigadiers scolaires, notons les comportements des automobilistes, la vitesse et la signalisation, suivi des comportements des cyclistes, des comportements des parents et la circulation, particulièrement la densité et l'augmentation de celle-ci;

Attendu que l'administration a mis en place le Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), qui célèbre cette année ses cinq ans d'existence;

Attendu que grâce au PSAÉ, plus de 11 000 élèves supplémentaires seront plus en sécurité cette année lors de leurs déplacements quotidiens et qu'au cours de l'année 2024, les environs de 32 établissements

fréquentés par les enfants, dont des écoles et des garderies, ainsi que cinq parcs seront apaisés et sécurisés, dans dix arrondissements, représentant un investissement de 14 M\$;

Attendu que depuis son lancement il y a 5 ans, le PSAÉ a permis d'apaiser les abords de 121 écoles, 7 garderies, et 7 parcs, sécurisant ainsi les déplacements de plus de 50 000 élèves dans les différents arrondissements montréalais;

Attendu que ces mesures s'ajoutent aux nombreux projets de sécurisation structurants ou ponctuels mis en place partout sur le territoire par la Ville et ses arrondissements (interventions aux feux de circulation, réaménagements et repartages de la rue, etc.);

Attendu que, le 13 avril 2022, la convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat des brigadiers de Montréal (SCFP 930) a été signée. Cette convention résulte d'un processus de négociations constructif, marqué par l'ouverture et la collaboration dans la recherche de solutions innovantes et bénéfiques aux deux parties, et ce, afin d'offrir des conditions de travail avantageuses, ajustées à la réalité des brigadiers et des brigadières;

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par M. Abdelhaq Sari
Mme Gracia Kasoki Katahwa
Mme Sophie Mauzerolle
M. Alain Vaillancourt

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- déclare, à partir de 2025, une Journée annuelle de reconnaissance des brigadiers et brigadières scolaires de Montréal, afin de souligner et mettre en valeur leur rôle essentiel pour la sécurité de nos enfants en ville, et de sensibiliser les usagers de la route au respect du Code de la sécurité routière, à un meilleur partage de l'espace routier et à l'observation de comportements responsables envers les usagers vulnérables et envers les brigadiers et brigadières;
- 2- demande au gouvernement du Québec de décréter une Semaine de reconnaissance annuelle des brigadiers et brigadières scolaires du Québec, sur le modèle de celle célébrée en Ontario, afin de donner l'opportunité à tous les Québécois de montrer leur soutien à leurs brigadiers et brigadières scolaires;
- 3- s'engage à poursuivre ses efforts de sécurisation aux abords des écoles notamment en augmentant le nombre de traverses scolaires sécurisées par des brigadières et des brigadiers scolaires sur son territoire ainsi que les projets de sécurisation structurants ou ponctuels mis en place partout sur le territoire par la Ville et ses arrondissements (interventions aux feux de circulation, réaménagements et repartages de la rue, etc.).

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteure de la motion, la conseillère Christine Black.

Dans sa présentation, Mme Black met en évidence la présence des brigadiers et brigadières sur le terrain permettant d'assurer la sécurisation aux abords des écoles. Elle mentionne notamment la pertinence de leurs observations contribuant à l'amélioration des aménagements et des infrastructures. Dans cette perspective, elle insiste sur l'importance de reconnaître leur rôle essentiel dans la vie des quartiers par une Journée et une Semaine de reconnaissance leur étant dédiées.

À 12 h 29, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Christine Black pour sa présentation et suspend les travaux pour la pause du lunch.

À 14 h, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil invite le conseiller Abdelhaq Sari à prendre la parole.

M. Sari enchaîne en abondant dans le même sens que sa collègue Mme Black. Il ajoute l'importance d'accompagner cette future reconnaissance de mesures concrètes, par exemple en améliorant les conditions de travail des brigadiers et brigadières.

La présidente le remercie et cède la parole à la porte-parole de l'Administration sur cet enjeu, la conseillère Gracia Kasoki Katahwa.

D'emblée, Mme Kasoki Katahwa confirme autant le souhait de l'Administration de valoriser le travail exceptionnel des personnes brigadières que son appui à la nouvelle version de la motion. En citant quelques statistiques sur l'ampleur de la tâche, elle fait part, entre autres, du dévouement et de l'engagement de ces personnes envers la sécurité des plus vulnérables. Elle termine en partageant quelques-uns des hauts faits de l'Administration pour sécuriser les déplacements aux abords des écoles.

La présidente la remercie et invite Mme Black à exercer son droit de réplique. Cette dernière confirme les nouveaux éléments de la version consensuelle de la motion et la présidente la remercie pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

65.02

CM24 1054

Motion de l'opposition officielle pour assurer un financement viable des arrondissements en 2025

Attendu que les arrondissements assurent des services de proximité de qualité aux Montréalais et aux Montréalaises;

Attendu que, depuis la réorganisation des municipalités du Québec, des arrondissements vivent des défis financiers importants;

Attendu que les arrondissements de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, d'Outremont, de Saint-Laurent et de Pierrefonds-Roxboro ont adopté en novembre 2022 une motion pour demander une augmentation du financement de la ville-centre afin de rétablir l'équilibre fiscal et avoir la capacité de fournir les services essentiels à leurs résidents;

Attendu qu'environ 70 % des revenus des arrondissements sont issus des transferts centraux et que ces revenus n'ont été indexés que de 1 % au fil des ans et de 2 % en 2023 et 2024;

Attendu qu'en 2014, la réforme du financement des arrondissements (RFA) a permis de mieux financer des arrondissements historiquement défavorisés, mais qu'elle doit aujourd'hui être revue et corrigée;

Attendu que l'administration a mis sur arrêt l'actualisation des paramètres du financement des arrondissements en 2022, de sorte que l'indexation reçue par les arrondissements ne tient pas compte leurs nouveaux défis et leurs nouvelles réalités;

Attendu que l'inflation, depuis 2020, s'est établie à des niveaux bien plus élevés et que les budgets des arrondissements doivent tenir compte des impacts financiers des infrastructures désuètes, des hausses des coûts de rémunération et de la croissance démographique qui crée de nouveaux besoins de services;

Attendu que la ville-centre a négocié de nouvelles conventions collectives, créant un manque à gagner alourdi pour les arrondissements, sans qu'aucune compensation ne leur ait été accordée;

Attendu que les arrondissements ont une marge de manœuvre de plus en plus faible, ce qui se traduira nécessairement par des diminutions de services de proximité offerts aux résidents;

Attendu que le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) recommandait en 2012 que les transferts centraux soient indexés selon l'inflation;

Attendu que l'administration a annoncé une revue des activités et programmes pour dégager un défi d'équilibre budgétaire de 200 M\$ jusqu'en 2026, ce qui s'est traduit par une réduction récurrente de 91 années-personnes dans le budget 2024;

Attendu que la ville-centre a ajouté 2 808 années-personnes à ses effectifs entre 2017 et 2024, comparativement aux arrondissements qui ont ajouté 692,4 années-personnes pour la même période;

Attendu que la Ville de Montréal s'était engagée à réaliser un bilan de la RFA après cinq ans de son application, soit en 2019;

Attendu qu'un contrat a été octroyé en juillet 2022 à CIRANO pour réaliser ce bilan, mais qu'il n'a toujours pas été présenté publiquement;

Attendu que l'administration a multiplié les annonces sur la fiscalité montréalaise, notamment la tenue d'un Sommet sur la fiscalité municipale le 7 septembre 2023 et d'un Forum sur la fiscalité montréalaise le 7 novembre 2022, puis la création d'un Comité d'experts en fiscalité en avril 2023, sans que les élus montréalais ne reçoivent un bilan de ces mesures ou que des changements soient apportés au financement des arrondissements;

Attendu que la révision du modèle de financement des arrondissements a été intégrée à la revue des activités réalisée par le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle, sans qu'aucune avancée significative ne soit réalisée;

Il est proposé par M. Laurent Desbois

appuyé par Mme Christine Black
M. Alan DeSousa
M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Nancy Blanchet
M. Luis Miranda

- 1- que la Ville de Montréal s'engage à offrir un financement viable et prévisible aux arrondissements pour l'année 2025 et les suivantes;
- 2- que le financement des arrondissements soit augmenté pour compenser la charge additionnelle sur leurs budgets provoquée par les nouvelles conventions collectives signées par la Ville de Montréal;
- 3- que la Ville de Montréal indexe les transferts centraux selon l'inflation et que l'indexation s'élève à un minimum de 2 % lorsque l'inflation est inférieure;
- 4- que la Ville de Montréal amoindrisse la réduction des transferts centraux et de la dotation imposée aux arrondissements en lien avec la revue des activités et programmes ;
- 5- que la Ville de Montréal publie – et ce avant le dépôt du budget 2025 – les bilans de la réforme du financement des arrondissements, du Sommet sur la fiscalité municipale et du Forum sur la fiscalité montréalaise, ainsi que les recommandations émises par le Comité d'experts en fiscalité et un sommaire de la revue des activités et des programmes.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Laurent Desbois.

M. Desbois débute la présentation de la motion en s'exprimant sur les difficultés budgétaires dans le cadre du financement des arrondissements de la Ville de Montréal. Il évoque notamment la diminution de l'indexation des transferts budgétaires de la ville-centre vers les arrondissements, les coûts grandissant de la main-d'œuvre à la suite de la signature des nouvelles conventions collectives et les frais liés à la lutte contre les changements climatiques.

En conclusion, M. Desbois demande à l'Administration de revoir le financement des arrondissements en révisant, avant tout, les dépenses de la ville-centre, afin de maintenir la qualité des services de proximité à la population.

La présidente du conseil le remercie. Puis, elle invite à tour de rôle les conseillères et conseillers Dimitrios (Jim) Beis, Nancy Blanchet, Christine Black et Alan DeSousa à prendre la parole. Ils témoignent de leur réalité en arrondissement, des difficultés à équilibrer leur budget sous les paramètres actuels et partagent avec l'assemblée leur volonté à maintenir la qualité des services de proximité à la population. En joignant leur voix à cette motion, ils souhaitent tous et toutes une augmentation des transferts budgétaires vers les arrondissements afin de les soutenir à obtenir un sain équilibre budgétaire.

La présidente du conseil les remercie et cède la parole au porte-parole de l'Administration pour ce dossier, le conseiller Luc Rabouin.

En commençant, M. Rabouin explique que l'Administration n'est pas en faveur de cette motion car on ne peut décider du budget de la Ville de Montréal par une motion au conseil municipal. En outre, il rappelle que les contributions de la ville-centre aux arrondissements ne se limitent pas seulement aux transferts budgétaires, mais qu'il y a également des investissements de la Ville de Montréal dans les infrastructures locales qui offrent des services directs aux citoyens; il cite à cet effet les sommes déboursées pour la bibliothèque de LaSalle et le centre aquatique de Pierrefonds-Roxboro, les investissements pour le planage et le revêtement des rues locales et les sommes investies pour les parcs locaux. Il termine en reconnaissant la situation économique difficile qui affecte l'ensemble de la Ville.

La présidente du conseil le remercie, puis donne la parole au conseiller Luis Miranda qui appuie cette motion et partage également les défis budgétaires auxquels il fait face dans son arrondissement. Ensuite, la présidente du conseil cède à nouveau la parole à M. Dimitrios (Jim) Beis et à Mme Christine Black qui indiquent être en désaccord avec l'Administration et souhaitent que cette dernière révise sa position sur ce sujet.

La présidente du conseil les remercie et invite le conseiller Laurent Desbois à exercer son droit de réplique. Par la suite, elle invite la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, à prendre la parole.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur la motion à l'étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs
Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Blanchet, Miranda, Hénault et Sasseville (25)

Votent contre : Mesdames et messieurs
Valérie Plante, Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Lavigne Lalonde, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Journeau, Caldwell, Ollivier, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand et Roy (32)

Ouverture des portes : Le conseiller Alex Norris entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote, il aurait voté contre cette proposition.

Résultat : En faveur : 25
Contre : 33

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

Point 65.03

Motion de l'opposition officielle demandant à la Ville de Montréal de mettre des casques de vélo à la disposition des familles à faible revenu et de promouvoir du port du casque pour toute activité sur roues

La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, retire le point 65.03 conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

À 15 h 20, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous à la prochaine assemblée régulière du conseil municipal au mois d'octobre 2024.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE